RAPPORT D'ACTIVITÉS DE PEFC FRANCE 2015

Sommaire

4_Faits majeurs

8_Chiffres clés

18_Actions

32_Communication

49_Instances et vie statutaire

PEFC™
10-1-1
Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

PEFC, PIONNIER DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE EN FRANCE, EST LE PREMIER SYSTÈME DE CERTIFICATION FORESTIÈRE ET LA PREMIÈRE SOURCE DE BOIS CERTIFIÉ DANS LE MONDE.

>I INTRODUCTION

Depuis son implantation en France en 1999, PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) a certifié plus de 8,1 millions d'hectares (dont plus de 5,7 millions d'hectares en France métropolitaine et plus de 2,4 millions d'hectares en Guyane) soit près de 35 % de la surface forestière en France métropolitaine, 67 % de la forêt publique et 20 % de la forêt privée.

La certification PEFC repose sur un processus de gouvernance impliquant toutes les parties prenantes concernées par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers. Les exigences de gestion forestière durable PEFC sont révisées tous les cinq ans dans une perspective d'amélioration continue, notamment afin de renforcer la fiabilité des produits certifiés PEFC.

Apposée sur un produit en bois ou à base de bois, la marque PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables, et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Faits majeurs

« PEFC FRANCE A ÉTÉ PARTENAIRE DU PROJET "NOUVEAU MONDE" DU DESIGNER ALEXIS TRICOIRE, HUTTE RÉALISÉE EN BOIS CERTIFIÉ PEFC. »

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LES FAITS MAJEURS SUIVANTS SUR LE PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL :

Sur le plan international

__ Confirmation de l'internationalisation du système et de son rayonnement mondial avec 41 pays adhérents du système PEFC.

__ Mise en place d'une mission internationale de développement du système et de la marque PEFC dans le monde.

__ Mise en place d'une mission internationale de protection de la marque PEFC dans le monde, et de lutte contre les usages non conformes.

__ Lancement des travaux de révision de la documentation internationale du système PEFC, dans une perspective d'amélioration continue.

__ Mise en place et coordination d'une stratégie internationale de marketing avec pour objectif le déploiement de la marque PEFC sur l'ensemble des marchés.

__ Rencontre avec le groupe d'ameublement IKEA concernant sa politique d'achat de bois certifié.

Sur le plan national

__ Poursuite et renforcement des actions visant à développer les marchés des produits certifiés PEFC :

• poursuite des actions de développement du système auprès des entreprises de la filière forêt-bois-papier afin d'augmenter le nombre d'entreprises certifiées PEFC en France et ainsi l'offre en produits certifiés, notamment dans le secteur du packaging ;

• lancement d'une plateforme de services à destination des entreprises certifiées PEFC leur donnant accès à l'ensemble des outils de communication PEFC pour leur permettre de valoriser facilement et efficacement leur engagement dans la démarche de gestion durable des forêts PEFC ;

• poursuite du développement et du renforcement des relations partenariales avec l'ensemble des secteurs de la distribution afin d'augmenter le référencement des produits PEFC et d'assurer une communication efficace auprès des consommateurs.

__ Lancement des travaux de révision quinquennale des standards et du schéma français de certification forestière PEFC, à savoir les règles applicables dans les forêts par les propriétaires et les exploitants forestiers adhérents du système PEFC, les règles d'accès à la certification PEFC, et les règles de fonctionnement et de gouvernance du système PEFC en France, le tout dans le respect des exigences définies au niveau international par PEFC Council.

__ Participation à la 21e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) :

• un stand sur les « espaces Générations climat » au Bourget pendant toute la durée de la conférence ;

• le site des négociations était en bois certifié PEFC : ainsi, l'accord historique négocié dans le cadre de la COP 21 a été signé dans un bâtiment certifié PEFC ! Plus de 5 500 m² de contreplaqué en pin maritime certifié PEFC ont été utilisés pour la construction par l'entreprise française Thébault des salles plénières et de négociations qui ont accueilli les dirigeants du monde entier ;

• participation à l'événement Solution COP 21 qui s'est tenu au Grand Palais à Paris en parallèle de la conférence internationale, au cours duquel PEFC France a été partenaire du projet « Nouveau Monde » du designer Alexis Tricoire, hutte réalisée en bois certifié PEFC qui proposait une expérience sensorielle autour de la préservation des ressources mondiales.

__ Le bois PEFC mis à l'honneur dans le cadre de l'exposition universelle de Milan : le pavillon français de 12 mètres de haut et de 2 000 m² a été fabriqué en bois certifié PEFC. Plusieurs autres bâtiments emblématiques de l'événement étaient également en bois PEFC : le pavillon colombien, l'espace d'ateliers et de conférences de l'exposition.

PLATEFORME DE SERVICES

Valorisez votre engagement avec des outils conçus pour vous !

Nouveau schéma

1ER JANVIER 2017

MILAN 2015

Le pavillon français en bois certifié PEFC !

SOLUTIONS COP 21

Chiffres clés

« LE SYSTÈME INTERNATIONAL PEFC REPRÉSENTE PLUS DES 2/3 DES SURFACES CERTIFIÉES DANS LE MONDE, CE QUI EN FAIT LA PREMIÈRE SOURCE MONDIALE DE BOIS CERTIFIÉ. »

Chiffres clés 2015

FORÊTS CERTIFIÉES PEFC DANS LE MONDE

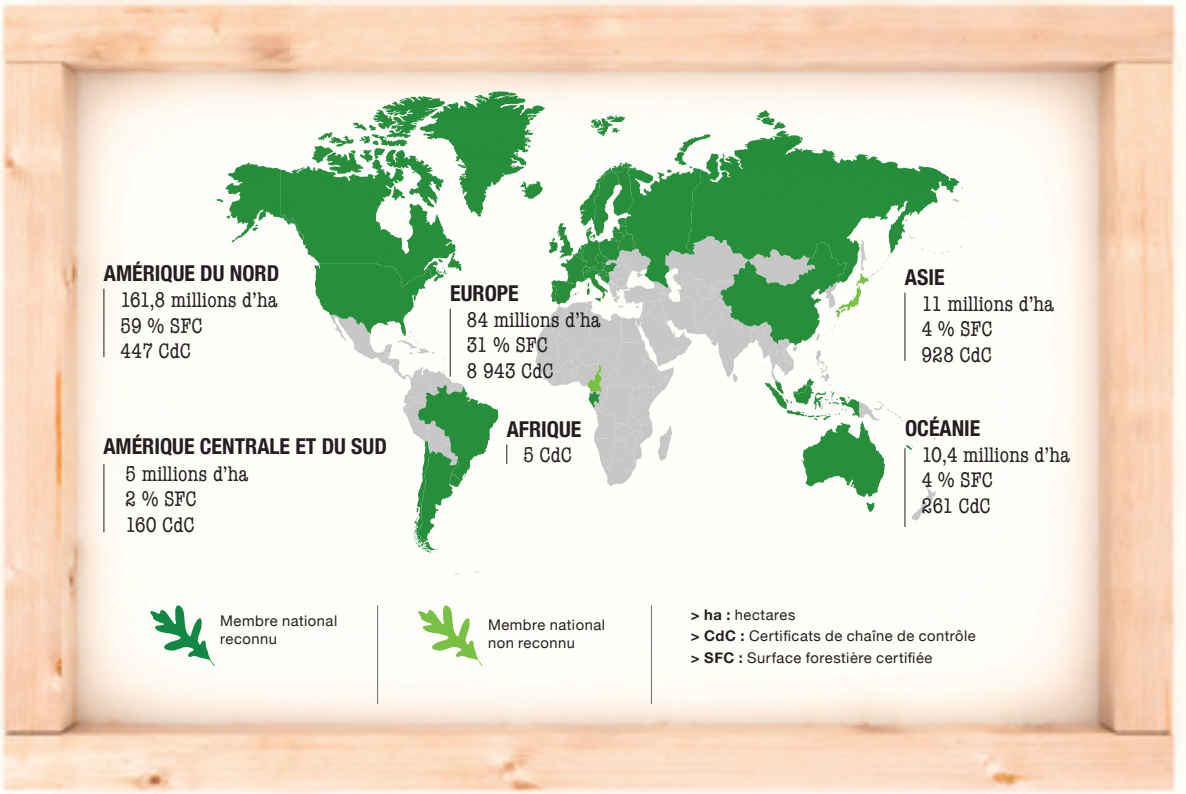

MEMBRES INTERNATIONAUX

- APP Timber
- Asia Pacific Resources International Holdings Ltd. (APRIL)
- Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)
- Building and Wood workers' International (BWI)
- Confederation of European Forest Owners (CEPF)
- Confederation of European Paper Industries (CEPI)
- Earth Focus Foundation
- European Network of Forest Entrepreneurs (ENFE)
- European Timber Trade Federation (ETTF)
- European Tissue Symposium (ETS)
- Fibria
- International Council of Forest and Paper Associations (ICFPA)
- International Family Forestry Alliance (IFFA)
- International Paper
- Metsä Group
- Purinusa Ekapersada (APP)
- RECOFTC
- SmurfitKappa
- StoraEnso
- Suzano Pulp and Paper
- Union of Silviculturists of Southern Europe (USSE)
- Weyerhaeuser

LES CHIFFRES CLÉS 2015 SUR LE PLAN INTER-NATIONAL

Fort de 41 pays membres répartis sur tous les continents, PEFC continue à faire progresser, depuis maintenant 16 ans, la certification forestière dans toutes les régions du monde, notamment dans celles où la préservation de la ressource forestière est un enjeu majeur.

Au 31 décembre 2015, 267 millions d'hectares de forêts sont certifiés PEFC. Le système international PEFC représente ainsi plus des 2/3 des surfaces certifiées dans le monde, ce qui en fait la première source mondiale de bois certifié et le système de certification forestière leader au niveau mondial.

Du côté des entreprises, on compte fin 2015 plus de 10 000 certificats de chaîne de contrôle PEFC délivrés, ce qui représente plus de 16 000 entreprises certifiées PEFC.

RÉPARTITION DES FORÊTS CERTIFIÉES PEFC PAR PAYS

Surfaces certifiées en hectares

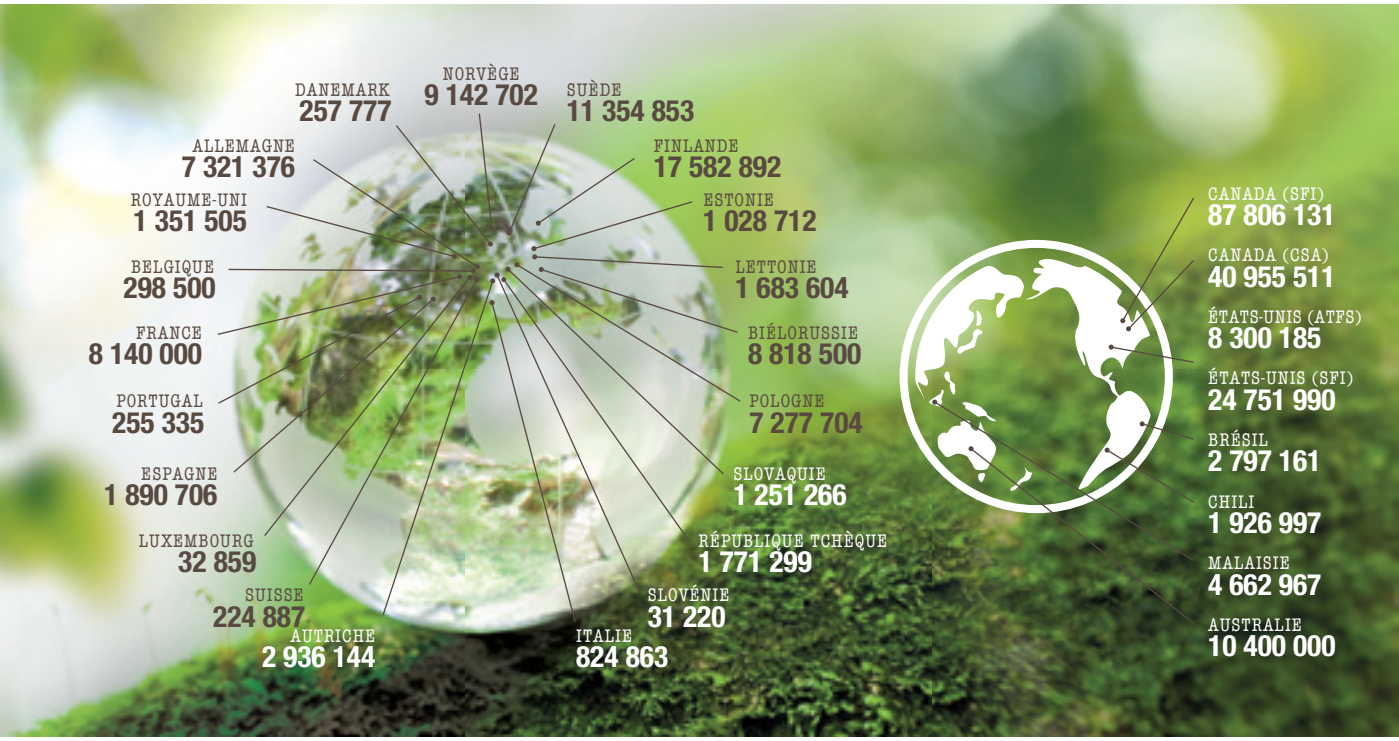

PROGRESSION DES SURFACES DE FORÊTS CERTIFIÉES PEFC DANS LE MONDE

Surfaces certifiées en millions d'hectares

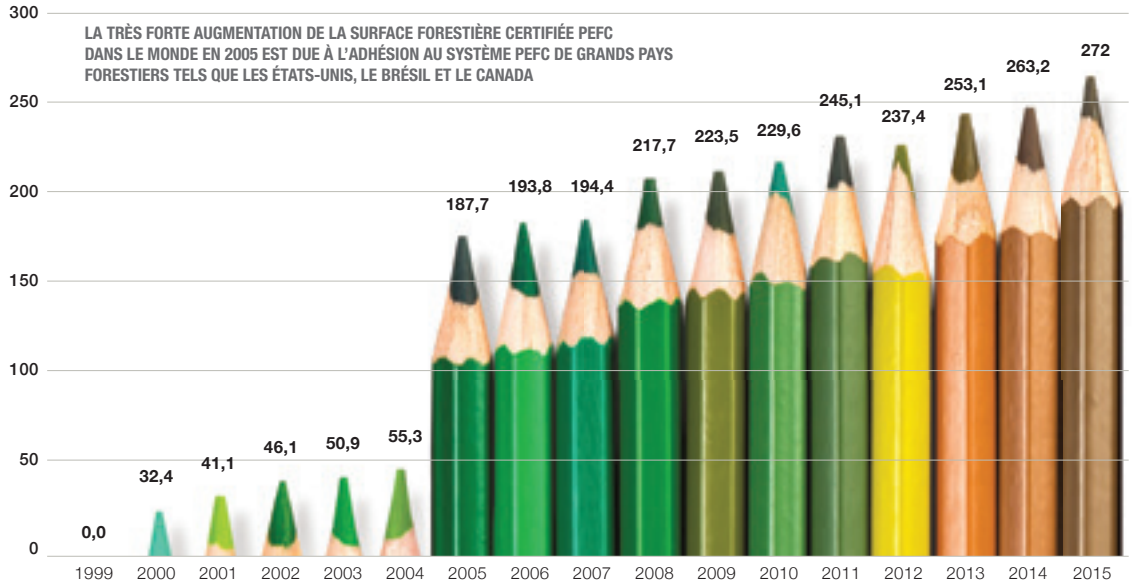

Chiffres clés 2015

RÉPARTITION DES ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC PAR PAYS

Nombre de certificats de chaîne de contrôle

- > 1 000
- de 500 à 1 000
- de 100 à 500
- de 50 à 100
- de 10 à 50
- de 1 à 10

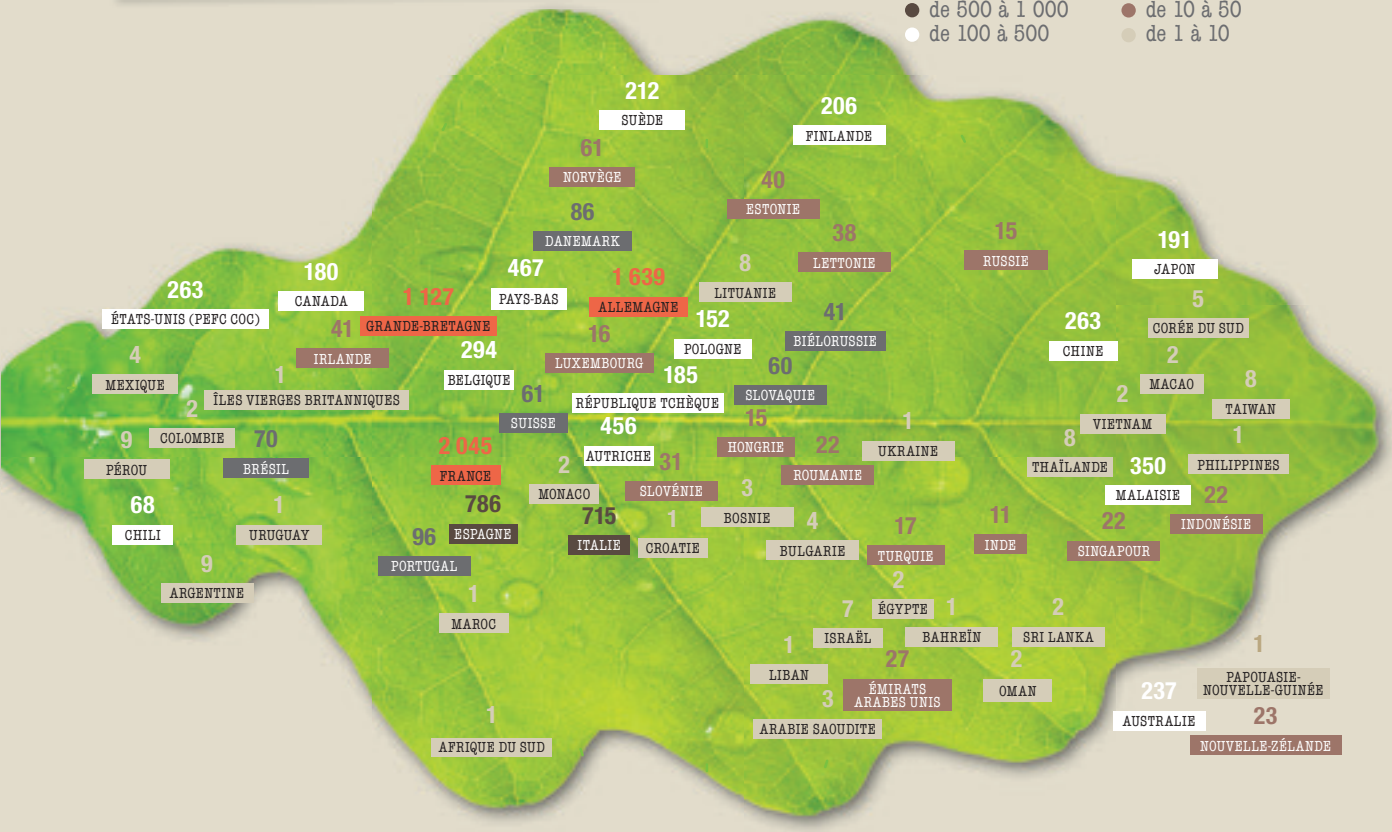

PROGRESSION DES ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC DANS LE MONDE

Nombre de certificats de chaîne de contrôle

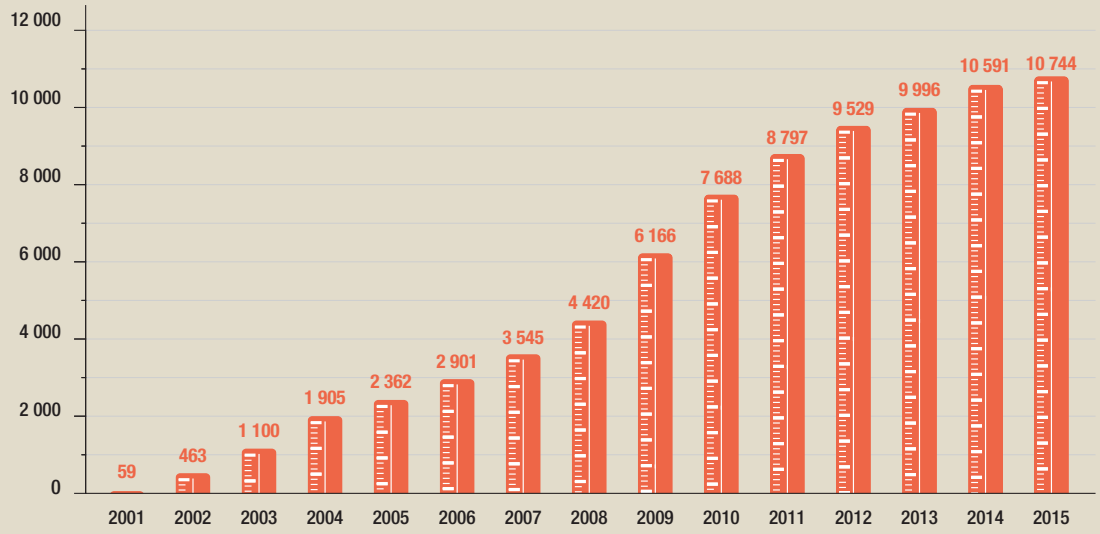

10 744 certificats de chaîne de contrôle dans le monde

LES CHIFFRES CLÉS 2015 EN FRANCE

>I LES FORÊTS

Au 31 décembre 2015, on compte 65 900 propriétaires adhérents du système PEFC (soit une progression de 3 000 adhérents par rapport à 2014) et 8 140 000 d'hectares de forêt certifiés PEFC, dont 2,4 millions en Guyane, et 5,7 millions en France métropolitaine, soit près de 35 % de la surface forestière française du continent.

Au 31 décembre 2015

HECTARES CERTIFIÉS PEFC PAR EAC*

PEFC Alsace
235 858 ha

PEFC Aquitaine
971 330 ha

PEFC Auvergne
114 906 ha

PEFC Bourgogne
320 537 ha

PEFC Champagne-Ardenne
334 405 ha

PEFC Corse
58 432 ha

PEFC Franche-Comté
327 432 ha

PEFC Limousin
67 948 ha

PEFC Lorraine
510 282 ha

PEFC Nord Picardie
181 292 ha

PEFC Ouest
793 242 ha

PEFC PACA
401 958 ha

PEFC Rhône-Alpes
433 403 ha

PEFC Sud
454 129 ha

Groupe coopération forestière
508 776 ha

** EAC : Entités d'accès à la certification qui représentent et mettent en œuvre le système PEFC.*

SURFACES FORESTIÈRES CERTIFIÉES & NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS DU SYSTÈME PEFC EN FRANCE

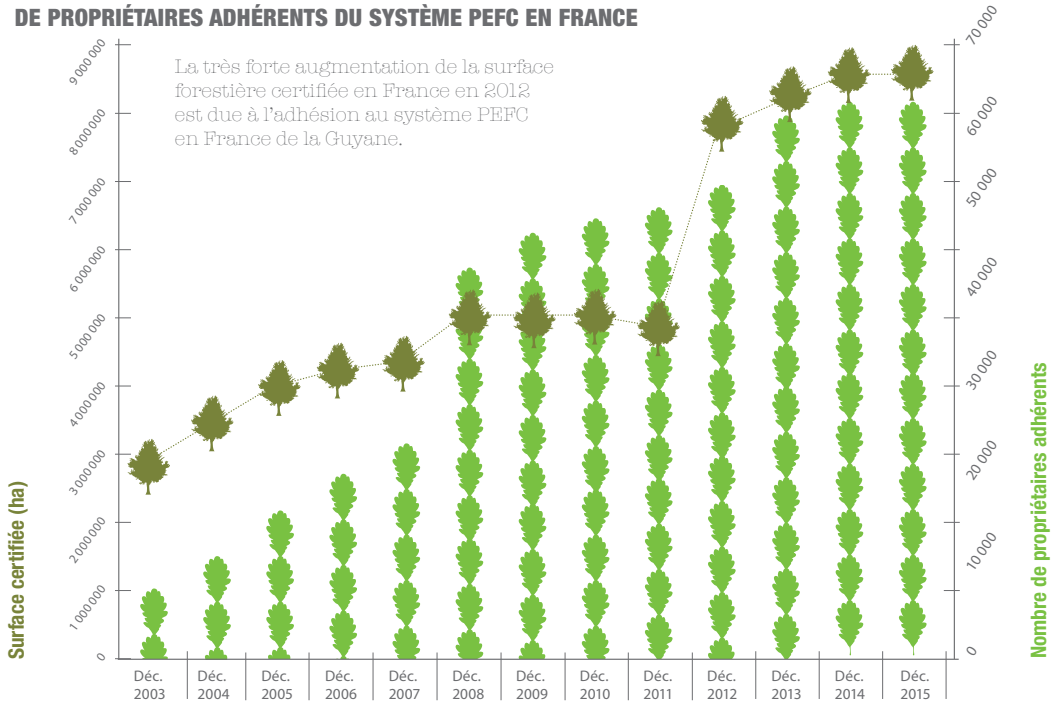

LES CHIFFRES CLÉS EN FRANCE

>I LES ENTREPRISES

Au 31 décembre 2015, PEFC France compte 2 983 entreprises certifiées. Ainsi, en 2015, PEFC France a continué sa progression rapide en enregistrant 190 nouvelles entreprises certifiées (soit près de 6 nouvelles entreprises adhérentes par mois), mais cette forte augmentation a été contrebalancée par un nombre important de radiations (277 entreprises radiées du système PEFC en 2015). Plusieurs raisons expliquent ce phénomène de radiations :

__ Le contexte économique actuel tendu a créé d'importantes difficultés pour de nombreuses entreprises qui ont tout simplement fermé pour cause de liquidation judiciaire, d'où la baisse du nombre de certificats. Cette situation a été observée par les organismes certificateurs pour la démarche PEFC comme pour d'autres démarches de certification. Elle tend cependant à s'inverser depuis fin 2015.

__ Au cours de l'année 2015, PEFC France a procédé à une importante mise à jour de sa base de données des entreprises certifiées qui comportait un certain nombre de certificats expirés ; ces entreprises ont été supprimées faute de renouvellement.

__ Notons que la baisse du nombre de nouvelles entreprises adhérentes est une tendance normale. En effet, PEFC France a enregistré 3 000 entreprises adhérentes (2 300 certificats) au cours des quinze dernières années, ce qui est important (1/4 des entreprises certifiées PEFC dans le monde). Par exemple, pour les entreprises du secteur de l'emballage en bois dont le CA est supérieur à 5 millions d'euros, soit 104 entreprises, 67 sont certifiées soit 60 %. Les marges de développement sont de ce fait maintenant naturellement plus restreintes.

__ De la même manière, le développement du nombre d'entreprises adhérentes ces dernières années était très lié à l'engagement du secteur graphique dans la démarche PEFC (imprimeurs, etc.). Avec 600 entreprises adhérentes, c'est maintenant un secteur où PEFC est très bien implanté, et donc avec une progression attendue naturellement limitée.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2015

2 983

ENTREPRISES CERTIFIÉES

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR AN

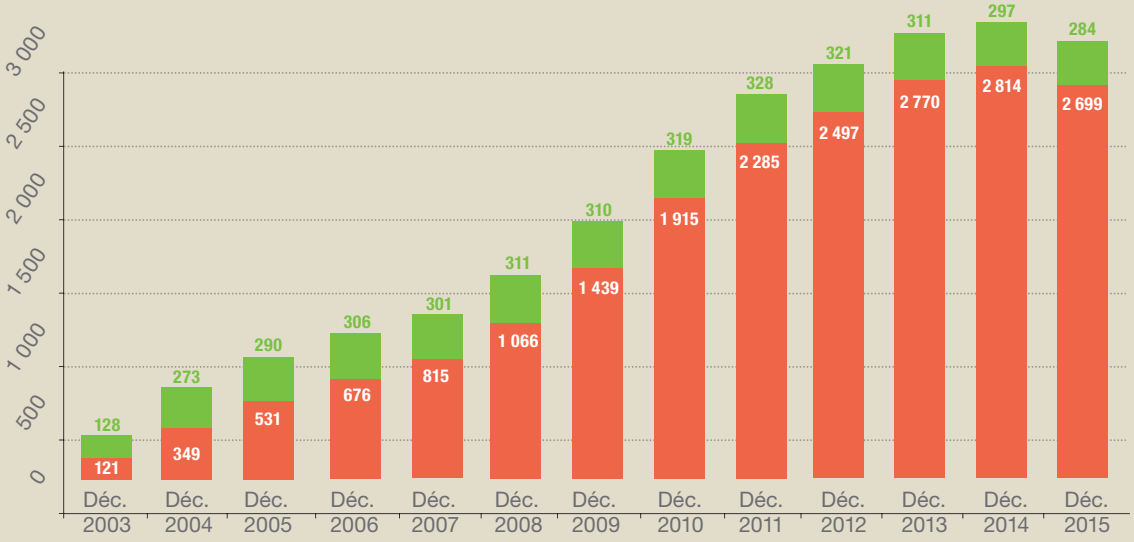

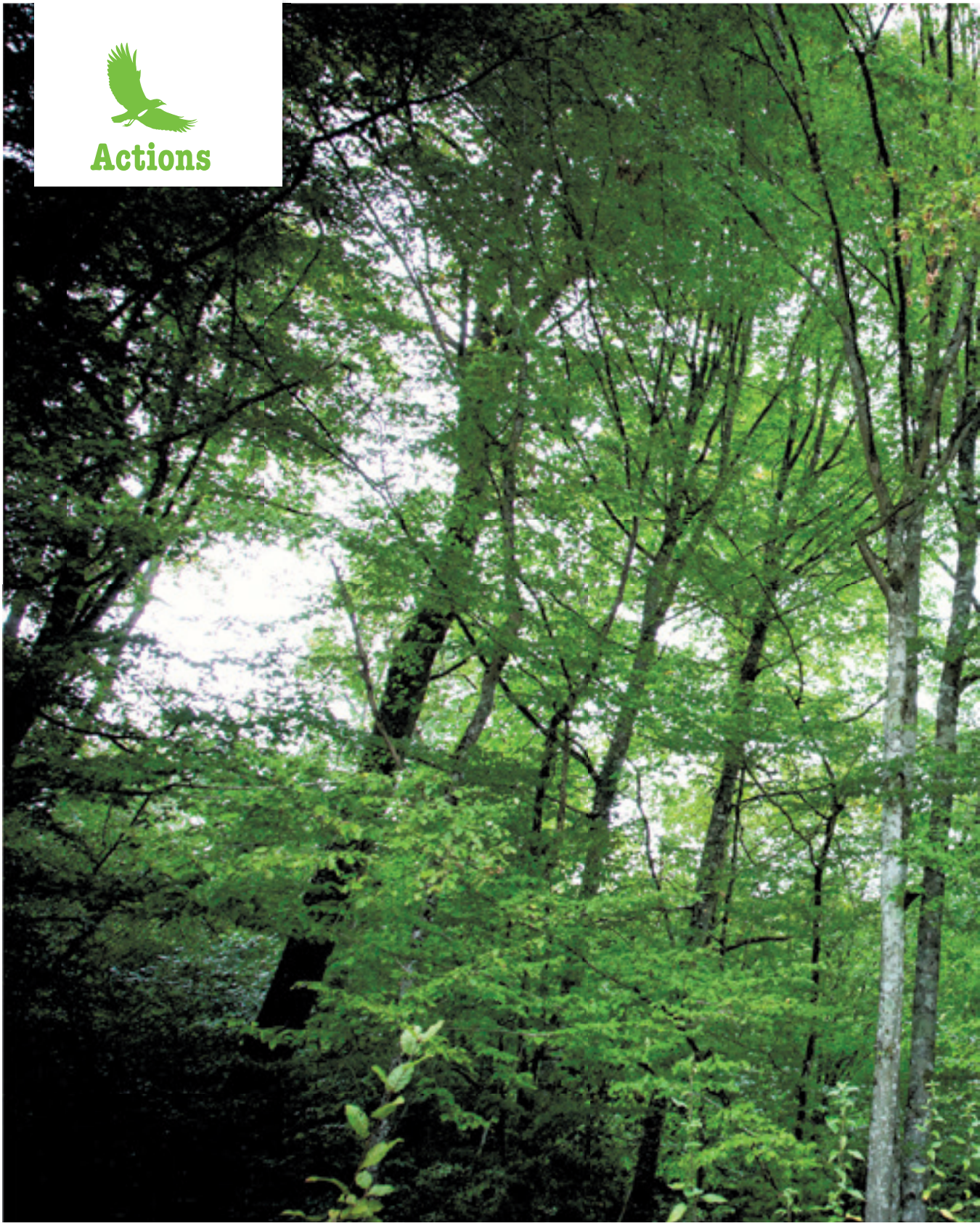
Actions

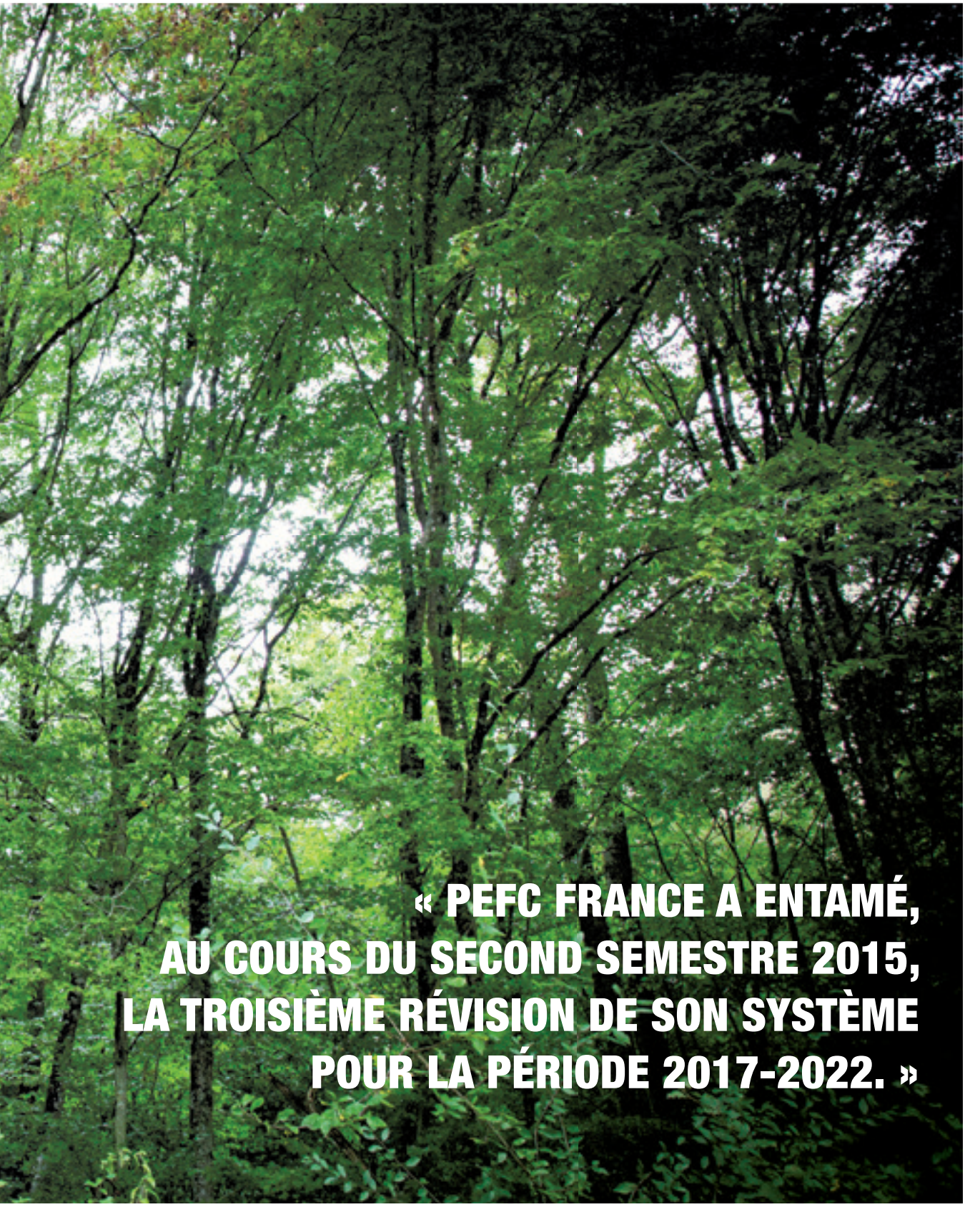

« PEFC FRANCE A ENTAMÉ, AU COURS DU SECOND SEMESTRE 2015, LA TROISIÈME RÉVISION DE SON SYSTÈME POUR LA PÉRIODE 2017-2022. »

SUR LE PLAN RÉGIONAL

>| MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA FRANÇAIS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE PEFC PAR LES ENTITÉS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION PEFC (HORS STANDARDS DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE)

Les EAC (entités d'accès à la certification PEFC) sont auditées annuellement par des organismes certificateurs indépendants en charge d'évaluer la conformité de leurs activités avec les exigences du schéma français de certification forestière. En outre des audits internes réguliers permettent d'identifier et de corriger des points de dysfonctionnement et d'amélioration possibles.

En 2015, les principaux constats issus de ces audits sont les suivants :

__ **Concernant le fonctionnement interne et la vie associative des EAC,** l'excellente implication des membres et du personnel dans la mise en œuvre du système reste un point fort toujours aussi relevé d'une année sur l'autre, ainsi qu'une gestion globalement rigoureuse et efficace. La compétence des délégués des EAC est également toujours soulignée.

__ **Concernant la gestion des adhésions des propriétaires,** dans l'ensemble celle-ci est faite avec sérieux et rigueur. Certaines EAC font par ailleurs de réels efforts pour développer les adhésions dans leur territoire de compétence.

__ **La qualité de la gestion documentaire** est soulignée dans plus de la moitié des EAC même si certaines ont encore quelques efforts à faire sur ce point.

__ **Les procédures de fonctionnement** sont dans l'ensemble bien appliquées.

__ **Concernant les suites des audits externes,** la gestion et le traitement des écarts ont donné suite dans l'ensemble à la mise en place d'actions correctives pertinentes, ce qui a permis aux EAC de s'inscrire efficacement dans le processus d'amélioration continue qui fonde le système PEFC.

__ **La qualité et l'efficacité des revues de direction** sont également relevées dans l'ensemble, et beaucoup d'EAC se sont améliorées sur ce point depuis l'entrée en vigueur du schéma français de certification forestière PEFC en 2012.

__ **Sur le plan de la communication,** une partie des EAC a fait de réels efforts en la matière grâce à des programmes de communication ciblés et efficaces, la participation à de nombreux événements régionaux, la distribution de panneaux d'affichage en forêt aux adhérents et l'ouverture des assemblées générales annuelles de certaines EAC au public.

__ **Concernant les contrôles des propriétaires et exploitants adhérents du système PEFC,** la rigueur et l'efficacité de ces contrôles, ainsi que la compétence des contrôleurs sont dans l'ensemble relevées.

__ **Enfin, concernant le Programme d'accompagnement**[2], même si la qualité du programme d'accompagnement, de

1. Organisation chargée de représenter et de mettre en œuvre le système PEFC sur le territoire, (adhésion et contrôles des propriétaires forestiers au système PEFC, contrôle des exploitants forestiers, promotion de la démarche PEFC au niveau local).

2. Programme national d'accompagnement par les EAC pour la mise en œuvre des engagements PEFC : document définissant les actions que les EAC doivent mettre en œuvre au cours de la période 2012-2017 afin de faciliter et d'accompagner les propriétaires et exploitants forestiers dans la mise en œuvre des engagements de leurs cahiers des charges respectifs de gestion forestière durable PEFC.

3. Les chiffres présentés ici concernent l'exercice 2014 car le traitement des informations par PEFC France est réalisé avec une année de décalage, en raison du temps nécessaire à leur collecte.

4. Cette baisse du nombre de contrôle exploitants en 2013 et 2014 s'explique par le fait qu'une EAC a eu un retard de contrôle en 2014, mais qui a été intégralement rattrapé en 2015.

5. Écart : non-respect total ou partiel d'une exigence inscrite au cahier des charges sur lequel le propriétaire ou l'exploitant s'est engagé.

sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation, ainsi que la bonne implication des acteurs locaux sont régulièrement soulignées, des améliorations peuvent encore être apportées sur l'identification des cibles des différentes actions et sur la définition et le suivi d'indicateurs de réalisation pertinents afin de permettre la bonne évaluation du programme et la mise en place des actions correctives et préventives adaptées au regard des enjeux et du contexte forestier régional. Quelques efforts restent à fournir pour faire davantage le lien entre le bilan des écarts constatés sur le terrain lors des contrôles et le programme d'accompagnement, pour assurer une meilleure cohérence entre les résultats des contrôles et les actions d'accompagnement mises en œuvre auprès des adhérents.

__ **Au niveau de la certification de groupe (EACG),** le système de management environnemental mis en place est conforme, adapté, mature et efficace dans son ensemble. La stratégie nationale environnementale est bien déployée au sein des coopératives auditées. Les comptes-rendus des revues de direction sont riches et montrent une progression constante des indicateurs.

Ainsi, l'ensemble des audits internes et externes des EAC a permis de constater que celles-ci mettent en œuvre de manière efficace et adaptée le schéma français de certification forestière PEFC et sont bien engagées dans un processus d'amélioration continue dynamique et performant, ce qui contribue au développement, à la crédibilité et la pérennité du système PEFC dans son ensemble.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA FRANÇAIS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE PEFC PAR LES ENTITÉS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION PEFC (HORS STANDARDS DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE)

1_ Contrôles des propriétaires et exploitants adhérents du système PEFC[3]

Contrôle des exploitants forestiers

Contrôles exploitants par les EACR

Les EACR ont procédé à 66 contrôles d'exploitants adhérents au cours de l'année 2014 (contre 78 en 2013)[4], à l'issue desquels aucune exclusion n'a été prononcée, toutes les mesures correctives et préventives ayant été mises en place à l'issue de ces contrôles.

Parmi les 54 écarts[5] identifiés lors de ces contrôles, on relève notamment :

__ l'absence de contractualisation ;

__ la non-mise en place de règles et de formations du personnel relatives à la qualité, à l'hygiène et à la sécurité du travail en forêt ;

__ le non-respect des prescriptions du cahier des charges dans le cas du recours à des sous-traitants.

Le nombre d'écarts constatés dans le cadre des contrôles des exploitants est en très forte baisse par rapport à 2013 (54 en 2014 contre 124 en 2013), avec un taux d'écart par contrôle qui est passé de 1,6 % en 2013 à 0,8 % en 2014.

Le GCF a procédé à 28 713 contrôles de chantiers d'exploitation

Actions

Contrôles de chantier par le GCF[6]

28 713 chantiers d'exploitation ont été contrôlés sur le respect des exigences du cahier des charges PEFC pour l'exploitant, en plus d'autres points de contrôle spécifiques au GCF. 151 écarts ont été relevés dans le cadre de ces contrôles de chantier, en lien avec les exigences PEFC pour l'exploitation forestière, sur les points suivants :

__ les règles d'hygiène et de sécurité ;

__ les voies d'accès et de vidange ;

__ la préservation des sols ;

__ l'entretien du matériel et les kits de dépollution ;

__ la préservation de la régénération naturelle ;

__ la contractualisation ;

__ la gestion et l'élimination des déchets ;

__ les zones à forte sensibilité paysagère ;

__ Le respect de la faune, de la flore et de l'eau (biodiversité en général).

Toutes les non-conformités relevées ont fait l'objet d'actions correctives.

Contrôle des propriétaires forestiers

Contrôles propriétaires par les EACR

Les EAC régionales ont réalisé 523 contrôles propriétaires en 2014 (contre 496 en 2013 et 475 en 2012) à l'issue desquels 12 exclusions ont été prononcées (contre 8 en 2012 et 9 en 2013), dont 11 pour refus de contrôle et une pour absence de document de gestion durable.

Notons que 25 de ces 523 contrôles de propriétaires adhérents du système PEFC ont été pris en charge par PEFC France pour le compte des EACR. Cette prise en charge permet d'apporter un soutien logistique aux entités d'accès à la certification PEFC dans la réalisation de leurs contrôles, et d'avoir une vision nationale de l'application des cahiers des charges PEFC par les propriétaires forestiers.

Parmi les 310 constats réalisés lors de ces contrôles, on relève notamment :

__ l'absence de document de gestion forestière durable ;

__ le non-respect des prescriptions relatives au droit de chasse : déséquilibre forêt-gibier, non-signalement de dégâts de gibier ;

__ l'absence de contractualisation ou le fait que le contrat ne faisait pas référence aux exigences PEFC ;

__ l'absence de document de suivi dans lequel sont consignés les actions, coupes et travaux réalisés par le propriétaire ;

__ le fait que le propriétaire n'a pas assuré le renouvellement régulier de sa forêt en préférant la régénération naturelle quand celle-ci était possible et adaptée ;

__ la prise en compte de la fragilité des sols et du milieu.

Le nombre d'écarts constatés dans le cadre des contrôles 2014 des propriétaires est en baisse par rapport à 2013 (310 en 2014 contre 332 en 2013, soit une baisse de 6,6 %, et un taux d'écart par contrôle qui est passé de 0,67 % en 2013 à 0,59 % en 2014), alors même que le nombre de contrôles a augmenté de près de 6 %. Ceci démontre une nette amélioration dans la compréhension et la mise en œuvre des exigences des cahiers des charges PEFC par les adhérents du système, et donc plus généralement une amélioration de la gestion forestière durable des forêts françaises.

6. Groupe coopération forestière : EAC de groupe composée de coopératives forestières.

Contrôles propriétaires par le GCF

3 412 contrôles de propriétaires sous portage, c'est-à-dire adhérents de PEFC via leur coopérative forestière, ont été réalisés en 2014. Les résultats de ces contrôles ont été les suivants :

__ 2 690 contrôles conformes.

__ 722 écarts dont :

• 566 non-conformités pour absence de document de gestion durable ;

• 144 non-conformités pour non-renouvellement après coupe ;

• 7 non-conformités pour absence de signature du cahier des charges PEFC par le sous-traitant ;

• 1 non-conformité pour coupe non conforme au regard de la réglementation.

À l'issue de ces contrôles, 218 exclusions de propriétaires ont été prononcées pour absence de document de gestion durable, non-renouvellement après coupe, et pour coupe abusive.

Contrôles propriétaires par l'ONF

Les contrôles réalisés par l'ONF se font selon trois modalités : l'évaluation de conformité environnementale (ECE), le bilan de mise en œuvre des aménagements forestiers et les audits internes de qualité.

__ Évaluation de conformité environnementale (ECE) : l'ECE réalisée en 2014 a porté sur 157 items (exigences environnementales), dont 7 concernaient les exigences du cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier, ainsi que les spécificités guyanaises. L'évaluation de ces exigences n'a nécessité la mise en place d'aucune action corrective.

__ Bilans 2014 de mise en œuvre des aménagements forestiers : 23 bilans incluant le volet PEFC ont été réalisés en 2014. Dans chaque cas, 13 points du cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier ont été contrôlés. Une seule non-conformité a été relevée sur le point 2g du cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier (limitation de la taille des coupes rases).

__ Audits internes de qualité 2014 : sur les 35 audits réalisés en 2014, 15 ont abordé les exigences PEFC des deux cahiers des charges (soit 43 % des audits). Ces 15 audits en lien avec les exigences PEFC ont révélé 12 écarts avec les cahiers des charges propriétaires et exploitants, répartis de la manière suivante :

• concernant la conformité au cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier, aucune non-conformité n'a été constatée, mais 10 remarques ont été notifiées dont 4 sur le point 3b (préservation de la biodiversité dans la gestion et les travaux), et 2 sur le point 2j (obligation d'intégrer les exigences PEFC dans les contrats) ;

• concernant la conformité au cahier des charges PEFC pour l'exploitant forestier, aucune remarque n'a été faite mais 3 non-conformités ont été notifiées : 2 sur le point 6b (santé et sécurité au travail) et 1 sur le point 5f (entretien du matériel/prévention des fuites d'huiles en forêt).

2_ Programme d'accompagnement pour la mise en œuvre des engagements des propriétaires et exploitants forestiers adhérents du système PEFC

Afin d'aider les propriétaires et exploitants forestiers adhérents du système PEFC à comprendre et à mettre en œuvre les engagements de leurs cahiers des charges respectifs, les EAC doivent développer un programme d'actions appelé Programme d'accompagnement.

Accompagnement par les EAC

Ainsi, en 2014, les EAC ont mis en œuvre 692 actions sur toute la France (contre 674 en 2013) qui se répartissent sur les thèmes suivants :

__ environnement et biodiversité : 317 actions, soit 46 % du total des actions (41 % en 2013), axées sur la protection de la biodiversité, l'équilibre forêt-gibier, la protection des sols et de l'eau, l'adaptation des essences aux stations, et l'adaptation au changement climatique ;

__ la forêt et les hommes : 230 actions, soit 33 % du total des actions (34 % en 2013), axées sur la qualification, la santé et la sécurité des intervenants en forêt, la protection des forêts, l'accueil du public, la desserte forestière, l'accueil du public et la protection des forêts ;

__ sylviculture et production ligneuse : 145 actions, soit 21 % du total des actions (25 % en 2013), axées sur le choix et l'adaptation des traitements sylvicoles, les documents et garanties de gestion durable, les forêts de production, et la prise en compte de la petite propriété.

Accompagnement par l'ONF

À ces actions mises en œuvre par les EAC s'ajoutent 83 actions d'accompagnement définies et mises en œuvre en interne par l'ONF, et qui se répartissent ainsi :

__ environnement et biodiversité : 45 actions axées sur l'équilibre forêt-gibier, la protection des sols et de l'eau, l'adaptation des essences aux stations, et l'adaptation au changement climatique ;

__ la forêt et les hommes : 27 actions axées sur la qualification, la santé et la sécurité des intervenants en forêt, la protection des forêts et l'accueil du public ;

__ sylviculture et production ligneuse : 11 actions axées dans leur majorité sur le choix et l'adaptation des traitements sylvicoles.

En 2014, ce sont ainsi 775 actions d'accompagnement qui ont été mises en œuvre sur tout le territoire français pour faciliter la compréhension et l'application des exigences des cahiers des charges PEFC par les propriétaires et exploitants forestiers adhérents du système PEFC :

- 46,71 % des actions ont porté sur le thème « environnement et biodiversité », dont près d'un quart sur la protection des espèces et milieux remarquables ;

- 33,16 % des actions ont porté sur le thème « la forêt et les hommes », dont un tiers sur la qualification, la santé et la sécurité des intervenants en forêt ;

- 20,13 % des actions ont porté sur le thème « sylviculture et production ligneuse », dont plus des deux tiers sur le choix et l'adaptation des traitements sylvicoles, et sur les documents et garanties de gestion forestière durable.

Notons qu'à côté de ces actions de mise en œuvre du programme d'accompagnement, l'ONF a mené 405 actions d'amélioration en 2014, dont 45 étaient en lien direct avec l'application des exigences des cahiers des charges PEFC.

SUR LE PLAN NATIONAL

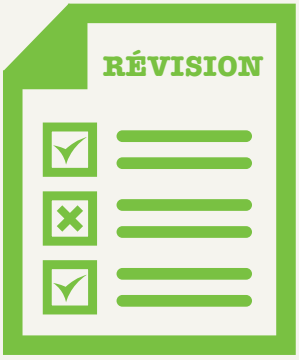

RÉVISION DU SYSTÈME 2017-2022

RÉVISION DES STANDARDS ET DU SCHÉMA FRANÇAIS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

Chaque pays membre du système PEFC dans le monde développe des règles de gestion forestière, d'accès à la certification, et de fonctionnement interne, sur la base des exigences définies par PEFC Council au niveau international, tout en prenant en compte les spécificités qui lui sont propres. En France, la documentation technique ainsi définie est compilée dans le schéma français de certification forestière PEFC. L'un des principes fondamentaux auquel doit répondre le système PEFC est l'amélioration continue. C'est pourquoi chaque pays membre doit réviser l'ensemble de sa documentation nationale, et notamment ses règles de gestion forestière durable, tous les 5 ans pour les améliorer, les adapter et les rendre plus performants. À ce titre, PEFC France a entamé au cours du second semestre 2015 la troisième révision de son système pour la période 2017-2022. Ces travaux de révision se poursuivront au cours de l'année 2016 pour une entrée en vigueur de la nouvelle documentation au 1er janvier 2017.

Les enjeux identifiés de la révision du schéma français de certification forestière pour la prochaine période quinquennale, et qui vont orienter tous les travaux, sont :

__ la pérennité/durabilité de la forêt : l'objectif de PEFC est de développer la gestion forestière durable et sa prise en compte par tous les acteurs de la filière. Il est nécessaire que la ressource forestière soit pérenne, faute de quoi il ne pourrait y avoir de gestion durable. Le contexte dans lequel s'inscrit la gestion forestière PEFC a évolué depuis la création du système. Certaines notions et certaines pratiques sont à examiner à la lueur de la recherche de la pérennité de la forêt, ce qui est un prérequis de la gestion forestière durable ;

__ le changement climatique : la gestion forestière durable que garantit PEFC contribue et doit continuer à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ;

__ la compétitivité de la filière forêt-bois : il ne peut y avoir de gestion durable que si les entreprises de la filière sont en bonne santé économique. Il faut assurer un positionnement compétitif des produits certifiés par rapport aux produits non certifiés sur le marché, et permettre aux entreprises de la filière d'être compétitives.

Les travaux de révision du schéma français de certification forestière PEFC se divisent en trois processus distincts :

__ processus 1 : révision des standards français de gestion forestière durable ;

__ processus 2 : révision des règles d'accès à la certification PEFC ;

__ processus 3 : fonctionnement interne et gouvernance du système PEFC en France.

Processus 1 : révision des standards français de gestion forestière durable

Chaque pays membre du système développe des règles de gestion forestière (que l'on appelle des standards) en prenant en compte les spécificités forestières qui lui sont propres, tout en se conformant aux métastandards internationaux édictés par PEFC Council (socle d'exigences de base définies au

niveau international et devant être respectées par tous les pays membres du système).

Les standards français de gestion forestière durable PEFC doivent être élaborés et révisés par un Forum, composé d'organisations impliquées dans la gestion forestière durable en France.

Tous les acteurs pertinents sont invités à ce Forum, c'est-à-dire toutes les structures ayant un lien évident avec la forêt et la filière forêt-bois-papier en France, reconnaissant PEFC, et ayant la volonté de participer au développement de la certification PEFC.

Le Forum doit permettre l'expression de toutes les sensibilités et problématiques liées à la gestion forestière durable et ses décisions doivent être prises de manière consensuelle.

La première réunion du Forum chargé de la révision des standards français de gestion forestière durable PEFC pour la période 2017-2022 s'est tenue le 28 septembre 2015 et a été suivie de deux réunions de groupe de travail et d'une seconde réunion de Forum. Les travaux vont se poursuivre au cours de l'année 2016, pour une finalisation en juin 2016 après deux mois de consultation publique.

Les standards ainsi révisés seront ensuite soumis à l'expertise et à la reconnaissance de PEFCC, ainsi qu'à l'approbation de l'Assemblée générale de PEFC France.

Processus 2 : révision des règles d'accès à la certification PEFC

Ce processus a pour objet de réviser toute la documentation technique de PEFC France, en conformité avec les exigences internationales de PEFC Council, et plus spécifiquement les règles d'accès à la certification PEFC en France (certification régionale et certification de groupe) afin notamment de :

__ intégrer tous les points d'amélioration identifiés depuis la mise en application du schéma français de certification forestière actuellement en vigueur ;

__ améliorer l'articulation entre certification régionale et certification de groupe ;

__ préciser la place des entrepreneurs de travaux forestiers dans le système PEFC ;

__ repenser le Programme d'accompagnement afin de donner plus de latitude aux EAC dans sa conception et sa mise en œuvre en vue de mieux l'adapter aux enjeux forestiers locaux et aux résultats des contrôles effectués auprès des propriétaires et exploitants forestiers adhérents.

Les travaux relatifs à ce processus se déroulent sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'administration de PEFC France, et sont menés dans le cadre d'un groupe de travail spécialement constitué à cet effet, composé des représentants des EAC et des administrateurs de PEFC France. Deux réunions ont déjà eu lieu au cours de l'année 2015 et les travaux vont se poursuivre en 2016 pour une finalisation en juin 2016.

Processus 3 : fonctionnement interne et gouvernance du système PEFC en France

Les travaux liés à ce processus sont menés sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'administration de PEFC France qui a confié à un groupe de travail ad hoc composé des administrateurs de PEFC France et des Présidents des EAC le soin de réfléchir sur la révision des règles de fonctionnement et de gouvernance du système PEFC en France.

L'objectif final de ces travaux est triple, et est partagé par l'ensemble des parties prenantes au système PEFC :

__ permettre une adhésion simple et peu coûteuse à PEFC pour tout type de propriétaire forestier afin d'augmenter les surfaces certifiées PEFC et de développer significativement l'offre en bois PEFC pour répondre à la demande de la filière et mieux valoriser le bois PEFC auprès des propriétaires forestiers ;

__ asseoir la notoriété de l'organisation et de la marque PEFC sur l'ensemble du territoire ;

__ mettre en place une organisation plus efficace sur tous les plans.

Ce groupe de travail en charge du processus 3 s'est déjà réuni deux fois en 2015 et va poursuivre ses travaux au cours de l'année 2016.

LA PROTECTION DE LA MARQUE PEFC

1_ Contexte et enjeux

Avec près de 3 000 entreprises certifiées en France, la marque PEFC continue à gagner en visibilité sur les marchés. Devant ce succès, un certain nombre d'organismes (entreprises de transformation, collectivités publiques, agences de communication et de publicité, éditeurs, distributeurs, etc.) utilisent la marque PEFC de manière abusive, soit par erreur, soit afin de profiter indûment de sa notoriété et des garanties qu'elle apporte sur le plan économique, environnemental et sociétal.

Devant cette situation, et **afin de préserver et de renforcer la valeur de la marque PEFC et des garanties qu'elle apporte, il est de la responsabilité de PEFC France à l'égard des entreprises certifiées, des acheteurs publics et privés, et des consommateurs, d'agir contre ces usages abusifs de la marque PEFC.** C'est pourquoi PEFC France a mis en place une stratégie de protection et de défense de la marque PEFC qui repose sur quatre axes :

1. renforcement du dépôt de la marque PEFC et du champ d'action de PEFC France ;

2. identification des usages abusifs ;

3. lutte contre les usages abusifs identifiés ;

4. communication sur les actions menées et à venir.

2_ Stratégie de défense et de protection de la marque PEFC en France

Renforcement du dépôt de la marque PEFC

PEFC International – qui est le propriétaire de la marque – procède régulièrement au renouvellement du dépôt international de la marque PEFC. À cet égard, le champ de protection de la marque a été renforcé géographiquement et en termes de produits et services concernés lors du dernier renouvellement de son enregistrement.

PEFC France a de son côté signé un nouveau contrat de marque avec PEFC International en mars 2010 prenant en compte l'usage réel de la marque en France.

Enfin, la licence concédée par PEFC France aux entreprises certifiées est encadrée : toutes les entreprises certifiées signent un contrat de licence pour l'usage de la marque PEFC. Les entreprises certifiées n'ont pas accès à la marque PEFC tant qu'elles n'ont pas signé ce contrat.

Identification des usages abusifs de la marque PEFC

Afin d'identifier le plus grand nombre possible d'usages frauduleux de la marque PEFC, PEFC France a mis en place plusieurs types de surveillance :

__ une surveillance dans la presse papier, web et audiovisuelle afin d'identifier l'usage contrefaisant et/ou portant atteinte au règlement d'usage de la marque par des tiers ;

__ une surveillance des dépôts de marque effectués en France identiques ou similaires à la marque PEFC afin d'identifier les dépôts de marques susceptibles de porter atteinte à la marque PEFC ;

__ une surveillance de l'usage du nom PEFC sur Internet afin d'identifier les usages contrefaisants et/ou portant atteinte au règlement d'usage de la marque sur des sites tiers ;

__ une surveillance de la part des membres de PEFC en France, des bureaux régionaux PEFC (EAC) et des entreprises certifiées qui nous font remonter tous les usages non conformes de la marque PEFC constatés sur le terrain ;

__ une surveillance proactive de la part de PEFC France par secteur d'activité, qui effectue régulièrement des surveillances ciblées par catégories d'activités professionnelles ;

__ une surveillance des entreprises radiées du système PEFC : ayant constaté qu'un certain nombre d'entreprises anciennement certifiées puis radiées du système PEFC continuent à utiliser la marque PEFC après leur radiation, PEFC France s'attache également à vérifier que les entreprises radiées du système PEFC suppriment bien toutes références à la marque PEFC de leur communication. Cette vérification est effectuée entre 30 et 60 jours après la date de radiation.

En plus de toutes ces modalités de surveillance, PEFC France a également mis en ligne sur son site Internet une rubrique permettant à toute personne qui le souhaite de signaler toute utilisation qui lui semble erronée ou frauduleuse. Ainsi, tout le monde peut participer à la défense de la marque PEFC en France.

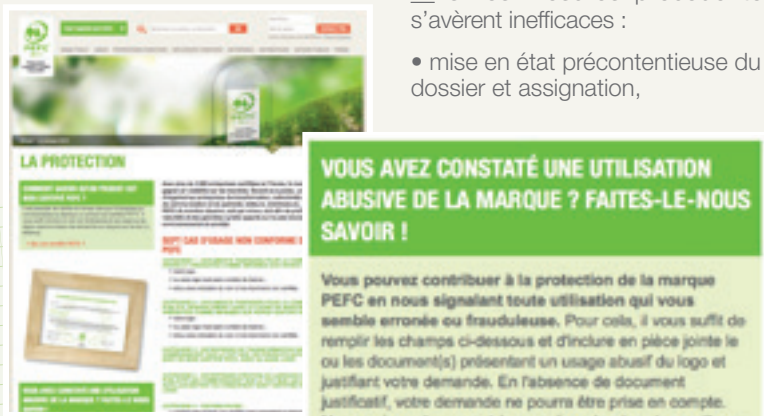

Lutte contre les usages abusifs de la marque PEFC

PEFC France a mandaté un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit des marques, lequel a développé un kit juridique destiné aux entreprises contrevenantes. Ce kit se décompose en cinq étapes progressives :

__ au cas par cas, un appel à l'entreprise ou à l'organisme public ou privé auteur de l'usage non conforme de la marque PEFC pour lui expliquer les conditions d'utilisation et lui demander de mettre en place les mesures correctives adaptées ;

__ une première mise en demeure au nom de PEFC France ;

__ si nécessaire, une seconde mise en demeure au nom du cabinet d'avocats ;

__ si nécessaire un contrôle de l'huissier pour vérifier la cessation de l'usage frauduleux ou constater sa persistance, et éventuellement saisie-contrefaçon ;

__ si les mesures précédentes s'avèrent inefficaces :

• mise en état précontentieuse du dossier et assignation,

• action judiciaire en concertation avec PEFC International. Notons que toute entreprise certifiée peut également agir en concurrence déloyale contre les entreprises utilisant la marque PEFC de manière contrefaisante si elle estime avoir subi un dommage sur le plan commercial ou concurrentiel.

Action spécifique vers le secteur de la distribution

Devant la notoriété grandissante de la marque PEFC, on trouve de plus en plus de produits en bois certifiés en vente chez les distributeurs.

La distribution constitue un secteur à part dans la mesure où elle ne fabrique rien et est en contact uniquement avec les consommateurs finaux dans le cadre de la vente de produits finis et emballés.

Etant donné que le logo PEFC doit constituer un repère crédible pour les consommateurs, l'utilisation qu'en font les distributeurs ne doit pas prêter à caution. C'est pourquoi, depuis septembre 2013, PEFC France a mis en place une mission d'accompagnement de la marque auprès de tous les acteurs de la distribution (grandes et moyennes surfaces, spécialistes, sites marchands…).

Cette mission consiste à contractualiser un partenariat avec chaque enseigne amenée à vendre au consommateur final des produits finis certifiés PEFC issus de la filière-bois-papier. Ce partenariat permet d'accompagner le distributeur dans sa communication sur la marque PEFC et d'encadrer les règles d'utilisation de la marque, que ce soit en vis-à-vis des produits ou à des fins pédagogiques et informatives.

Actions

De nouveaux contrats de partenariat entre PEFC France et les distributeurs sont signés chaque mois, et à défaut, la majorité des enseignes contactées corrigent leur communication sur la marque PEFC conformément aux prescriptions de PEFC France en la matière. Cependant, et malgré les démarches pédagogiques effectuées par PEFC France, un certain nombre d'enseignes ne se mettent pas en conformité avec les exigences de PEFC France (à savoir, le retrait pur et simple de toute référence à la marque PEFC de la communication de l'enseigne, ou l'apposition du numéro de licence de marque PEFC du fabricant certifié en vis-à-vis de chaque produit certifié). Dans ce cas, PEFC France met en œuvre la stratégie de lutte contre les usages abusifs décrite ci-dessus.

Action spécifique vers les collectivités locales et organismes publics

Devant le fort développement de la marque PEFC, et afin de répondre aux exigences de l'État en matière de développement durable, de plus en plus de collectivités publiques émettent des appels d'offres de produits en bois ou à base de bois (tels que le papier) intégrant une exigence de certification PEFC. Pour autant, ces collectivités ne sont pas toujours bien informées sur les conditions que doit remplir une entreprise candidate pour pouvoir répondre à l'exigence PEFC (à savoir être certifiée PEFC), et il arrive que des marchés publics soient attribués à des entreprises non certifiées. De même, il arrive qu'une collectivité publique édite des documents faisant référence à la marque PEFC de manière abusive ou non conforme.

Aussi, PEFC France a élaboré un guide des achats publics des produits en bois ou à base de bois ainsi qu'une note explicative à l'attention des collectivités publiques ayant pour objet de leur présenter le système PEFC, de leur expliquer les conditions d'utilisation de la marque PEFC, et de leur préciser les éléments indispensables à faire figurer dans leurs appels d'offres publics ainsi que les critères de sélection des candidatures à appliquer, de manière à éviter que le marché soit attribué à une entreprise non certifiée, et le cas échéant, à faire en sorte que la collectivité publique corrige ses procédures pour l'avenir.

À la demande des collectivités locales, PEFC France peut également animer des sessions de formation sur l'intégration des exigences PEFC dans les marchés publics. Cela a été fait en 2015 avec la ville de Lyon notamment.

PEFC France tient également à la disposition des entreprises certifiées répondant à des appels d'offres publics intégrant une exigence PEFC, un argumentaire ainsi qu'un courrier type à joindre à leurs dossiers de candidature.

Enfin, en cas d'attribution d'un marché public intégrant une exigence PEFC ou une exigence de gestion durable de la forêt à une entreprise non certifiée, PEFC France apporte son assistance aux entreprises certifiées ainsi lésées souhaitant contester l'attribution du marché en question en mettant à leur disposition un certain nombre de documents leur permettant d'étayer leur dossier de contestation dudit marché.

Communication

PEFC France met à jour chaque trimestre sur son site Internet, une page dédiée aux actions menées contre les usages abusifs de la marque PEFC comportant notamment un bilan chiffré (http://www.pefc-france.org/marque). Ainsi, chacun peut suivre l'état d'avancement des actions menées par PEFC France en la matière.

Bilan 2015 de la protection de la marque PEFC en France

241 dossiers d'usage non conforme de la marque PEFC ont été traités par PEFC au cours de l'année 2015.

Sur ces 241 dossiers :

- 218 sont déjà régularisés, soit un taux de réussite de plus de 90 % ;

- 23 sont en cours de traitement, dont 4 par l'avocat de PEFC France.

Aucune action judiciaire n'a été nécessaire.

En 2015, PEFC France a consacré un budget de 100 000 € pour le financement de la défense et de la protection de la marque PEFC en France.

Depuis 2010, PEFC France a traité plus de 800 dossiers d'usage non conforme de la marque PEFC.

MISSION INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de ses missions, PEFC France est amenée à recueillir, collecter et traiter des informations et/ou données présentant un caractère personnel.

Les données ainsi traitées sont soumises à un certain nombre de formalités imposées par la loi du 1er janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 dite loi « Informatique et libertés ».

Soucieuse du respect de cette loi, notamment concernant une éventuelle atteinte à son image, et concernant la protection juridique de l'association vis-à-vis des tiers, PEFC France a, en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel, engagé en 2010 une démarche de mise en conformité de son système d'information en procédant à la désignation d'un correspondant Informatique et libertés externe (CIL) en la personne de Me Arnaud TESSALONIKOS du cabinet DS Avocats.

Les missions du correspondant Informatique et libertés sont les suivantes :

- tenir à jour la liste des traitements de données à caractère personnel ;
- veiller à l'application de la loi ;
- conseiller et recommander le responsable du traitement sur les actions de mise en conformité à mettre en place ;
- alerter le responsable du traitement sur les manquements constatés et sur les mesures correctives à mettre en place ;
- rendre compte de son action au responsable du traitement et à la CNIL.

Cette démarche de mise en conformité, entamée par PEFC France en 2010, s'est poursuivie en 2011 et en 2012. En 2014, toutes les actions de mise en conformité étaient achevées, ce qui a été confirmé par un audit Informatique et libertés qui s'est déroulé en novembre 2014.

Le bilan de cette cinquième année de mise en œuvre d'une politique « Informatique et libertés» au sein de l'Association PEFC France est positif. PEFC France a amélioré ses pratiques et se mobilise autour du respect des actions de mise en conformité préconisées par son correspondant Informatique et libertés. Notamment, PEFC France a ajusté certains traitements et analyses au regard de nouveaux projets lancés par PEFC France en 2015 et qui étaient susceptibles d'avoir un impact « Informatique et libertés », notamment :

- l'utilisation du nouvel outil international pour la gestion de la base de données des adhérents (GTS) ;
- l'utilisation du nouvel outil collaboratif international mis à la disposition des pays membres du système par PEFC International (Podio).

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA CERTIFICATION PEFC

En 2015, PEFC France a poursuivi sa mission générale d'accompagnement des entreprises certifiées ou souhaitant le devenir, en répondant à leurs différentes demandes d'information et en participant à la majorité des comités de certification des organismes certificateurs de la chaîne de contrôle PEFC. Ces comités ont pour objet d'étudier les demandes de certification des entreprises et de délivrer les certificats PEFC.

Focus spécifique sur le secteur de l'emballage

En 2015, PEFC France a poursuivi ses démarches vers le secteur du packaging. Différents contacts ont ainsi été noués avec les entreprises du secteur de l'emballage, les marques internationales et nationales et également les distributeurs pour leurs marques propres.

Le groupe de travail international de PEFC Council appelé « Cluster Packaging » s'est réuni trois fois en 2015, et PEFC France a accompagné PEFC Belgique dans l'initiative de la démarche. Il faut noter que pour PEFC Council, le terme « packaging » doit s'entendre au sens large : il s'agit d'améliorer la visibilité de la marque sur tous les supports ; imprimés, emballages, produits, sacs, boîtes, etc.

PEFC France a largement contribué tout au long de l'année 2015 à la constitution d'une photothèque internationale de packagings certifiés PEFC, publiée sur l'espace de travail collaboratif international Podio.

Communication

« 60 % DES CONSOMMATEURS CONSIDÈRENT QUE CHOISIR UN PRODUIT CERTIFIÉ PEUT AVOIR UN RÉEL IMPACT POSITIF SUR LA RESSOURCE FORESTIÈRE. »

COMMUNICATION EXTERNE
TOUTES CIBLES

38 %
des personnes interrogées ont confiance en PEFC

1_PEFC, UNE MARQUE INTERNATIONALEMENT RECONNUE

Selon une étude menée en 2014 dans 13 pays par GfK auprès de 13 000 personnes, 21 % des consommateurs connaissent la marque PEFC. En France, ils sont 31 % à l'identifier comme repère de consommation responsable :

__ la certification est identifiée comme l'élément le plus rassurant pour les consommateurs qui souhaitent préserver l'environnement dans leur acte d'achat ;

__ un nombre important de consommateurs estime que leur choix de consommation peut impacter la ressource forestière.

À l'échelle internationale, la certification forestière est bien associée à la consommation responsable :

__ 60 % des consommateurs considèrent que choisir un produit certifié peut avoir un réel impact positif sur la ressource forestière ;

__ 30 % des consommateurs affirment chercher activement un produit certifié avant d'acheter un produit en bois ou à base de bois ;

__ PEFC est connu par 21 % des personnes interrogées ;

__ PEFC est le label qui inspire le plus confiance : 38 % des personnes interrogées ont confiance en PEFC, contre 37 % pour les autres labels.

PEFC, une marque bien identifiée par les Français

En France, la certification PEFC est bien identifiée par les consommateurs : 31 % des personnes interrogées connaissent la marque PEFC. Chiffre encourageant, les jeunes sont particulièrement sensibles à PEFC : le taux de reconnaissance atteint 56 % pour les personnes ayant entre 16 et 29 ans. Parmi les qualificatifs associés à PEFC figurent la certification de gestion durable de la forêt, la protection de la forêt naturelle, la plantation forestière.

PEFC a un impact positif sur la ressource forestière

Cette étude révèle aussi une prise de conscience concernant l'utilité de la certification forestière : 47,4 % des consommateurs français considèrent que choisir un produit certifié peut avoir un réel impact positif sur la ressource forestière. Les labels ou certifications les rassurent quant au respect des normes environnementales.

Désireux de consommer de manière plus responsable, 81,4 % des consommateurs français souhaitent que les entreprises qui se fournissent en bois provenant de forêts gérées durablement apposent des labels sur leurs produits pour illustrer leurs engagements environnementaux responsables.

PEFC
10-1-1
Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

2_SITE INTERNET DE PEFC FRANCE

Création de contenus web :

Au cours de l'année 2015, 44 nouveaux contenus ont été mis en ligne sur le site Internet de PEFC France :

__ 2 dossiers : la gestion durable des forêts au cœur des enjeux climatiques, la préservation des sols forestiers au cœur du système PEFC ;

__ 20 articles dont : le développement de la certification PEFC en Guyane et en Inde, la célébration de la journée internationale des forêts par PEFC Corse, le pavillon français de l'exposition universelle à Milan en bois certifié PEFC, les chèques repas du groupe Chèque Déjeuner en papier certifié PEFC, la construction bois, PEFC dans la pub télé de l'enseigne Système U, le recul de la déforestation mondiale sous l'effet de la certification de la gestion durable des forêts (rapport FAO), la multiplication des villages de vacances en bois certifié PEFC ;

__ 14 témoignages d'entreprises et de propriétaires forestiers hommes et femmes sur leur engagement dans la démarche PEFC, dont celui de Bricomarché et de Brico Dépôt (grandes enseignes de bricolage), Biocoop (magasin alimentaire bio), Editor (imprimeur de l'Unicef), Ricoh (fabricant de matériel de reprographie), Office national des forêts, Tapiero (emballage pharmaceutique et agroalimentaire) ;

__ 620 nouvelles photos ;

__ 6 nouvelles vidéos, dont des reportages sur la fabrication du parquet ;

__ 8 reportages, notamment sur la forêt d'Aquitaine, la parqueterie Beausoleil, le lancement de la révision du schéma français de certification forestière, une propriétaire forestière dans le Vaucluse, le témoignage d'une commune forestière des Hautes-Alpes, le lancement des travaux de révision quinquennale du Schéma français de certification forestière PEFC ;

__ mise à jour trimestrielle de l'espace « Protection de la marque PEFC ».

AUDIENCE	Visites	Visiteurs uniques	Nouvelle visites	
2015	138 666	102 367	72,13%	Nombre de visites stable
2014	144 007	109 683	74.09%	

CONTENU	Pages vues	Consultations Uniques	Taux de rebond	
2015	425 736	286 995	52,30%	+ 5% de consultations
2014	377 446	262 237	58,80%	

TEMPS PASSÉ	Durée Visite	Nb de Pages visité	Temps passé/page	
2015	02:53	3,7	01:23	+ 40% de pages visitées
2014	02:25	2,62	01:29	

Statistiques de consultation du site Internet de PEFC France en 2015 :

Si la consultation globale du site s'inscrit en baisse en 2015 par rapport à 2014 (-22 % de visites), celle-ci s'explique par la campagne grand public menée sur le web d'avril à décembre 2014. Hors résultats liés à la campagne, notons toutefois une augmentation de 8 % des visites et de 4,2 % des visiteurs uniques. Il est à noter que la qualité des visites a progressé en 2015 : des visites plus longues (+25 %) avec plus de pages vues (+20 %) et un taux de rebond – visiteurs ne consultant que leur page d'arrivée sur le site – en baisse (-7 points).

3_RÉSEAUX SOCIAUX

Sur les réseaux sociaux, la marque poursuit sa progression régulière.

PEFC France est abonné aux réseaux sociaux depuis 2012 : Facebook, Twitter et Youtube.

En 2015, PEFC France a continué d'y poster des actualités quasiment tous les jours, ce qui a permis d'augmenter l'audience de PEFC France, et par ricochet d'augmenter le trafic sur le site Internet et de PEFC France.

+ 12 %

+ 220 FANS SUR FACEBOOK « FORÊT DURABLE PAR PEFC »

+ 14 %

+ 150 ABONNÉS SUR TWITTER

+ 37 %

+ 23 ABONNÉS SUR YOUTUBE

4_RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Relations presse

Relations presse au niveau national

Dans le cadre du développement de ses relations avec les journalistes, visant à augmenter la visibilité de la marque PEFC et à permettre une meilleure connaissance du système PEFC, PEFC France a mené les actions de relations presse suivantes pilotées et suivies par l'agence Edelman :

__ Organisation d'une conférence de presse sur le thème de l'implantation de la marque PEFC en France, à l'occasion de la sortie de l'étude internationale GfK sur la notoriété des labels environnementaux auprès des consommateurs.

__ Communiqués et dossiers de presse sur les sujets suivants :

• la notoriété du label PEFC (suite de l'étude internationale sur la notoriété des labels environnementaux) ;

• exposition universelle de Milan: le pavillon français en bois certifié PEFC ;

• le Crédit Agricole lance le chèque responsable certifié PEFC ;

• lancement par PEFC France d'une pétition en faveur d'une gestion durable des forêts, à l'occasion de la journée internationale des forêts ;

• lancement de la révision du schéma français de certification forestière PEFC ;

• halte aux contre-vérités/la forêt française est plutôt bien gérée.

__ Gestion des demandes médias entrantes, contact avec les journalistes, notamment concernant :

• l'organisation de la prise de parole dans le cadre de la COP 21 et des événements liés ;

• l'organisation de l'interview du secrétaire général de PEFC France pour la revue Forêt Entreprise.

__ Soutien aux événements organisés par PEFC France ou auxquels PEFC France a participé : Solution COP 21, Forum Forêt, Événement Forêt Sphère, Bordeaux fête le Fleuve.

__ Suivi des retombées presse des différentes actions menées, constitution et diffusion de press-books par sujet.

Relations presse au niveau régional

Un certain nombre d'actions de relations presse ou d'accompagnement dans les relations presse a également été mené auprès des entités d'accès à la certification PEFC :

__ élaboration de fichiers de presse régionaux pour les EAC,

__ élaboration de communiqués de presse pour les EAC :

• assemblée générale annuelle de PEFC PACA ;

• élection du nouveau Président de PEFC Bourgogne ;

• PEFC Corsica promeut la gestion durable des forêts à la Fête du bois et de la forêt de Vezzani.

Bilan de médiatisation 2015

Comme chaque année depuis 2011, PEFC France a fait réaliser par l'Argus de la Presse (prestataire qui assure la surveillance de la presse pour le compte de PEFC France) un bilan de médiatisation afin de permettre à PEFC France d'évaluer sa présence dans les médias au cours de l'année 2015 sur les plans qualitatif et quantitatif.

Présence médiatique

↳ La médiatisation de PEFC est stable par rapport à 2014

__ Si le nombre de retombées est en légère baisse (-4 %), l'espace rédactionnel consacré au label est identique et la diffusion en augmentation.

__ Les médias audiovisuels sont de nouveau mobilisés cette année, contrairement à l'an dernier où PEFC n'avait obtenu aucun passage.

__ La presse écrite reste le vecteur principal de la médiatisation de PEFC. Cependant alors que sa visibilité sur Internet était en recul en 2014, cette année, sa présence sur le web progresse avec un nombre de retombées en augmentation de 24 %.

↳ PEFC touche un large public avec une médiatisation grand public et professionnelle, dans des supports régionaux et nationaux

__ En presse écrite, PEFC est légèrement plus médiatisé dans des supports régionaux (56 %) et grand public (52 %). Néanmoins la visibilité en presse professionnelle reste la plus développée : PEFC bénéficie d'un discours journalistique représentant 86 % de l'espace rédactionnel total en presse écrite.

__ La PQR est un atout dans sa visibilité auprès du grand public à travers une large diffusion : plus de 17 millions d'exemplaires vendus. Cette exposition est toutefois à nuancer puisque PEFC est majoritairement mentionné dans des comptes-rendus de conseils municipaux.

__ La visibilité du label est en augmentation sur Internet et particulièrement sur les pure players. À noter que si le volume est deux fois plus important cette année qu'en 2014 (50 retombées contre 24 en 2014), l'espace rédactionnel consacré au label est deux fois moins important (5,4 pages versus 10,2 pages en 2014).

MÉDIA	PRESSE	INTERNET	TOTAL
NOMBRES DE RETOMBÉES	305	123	**428**
NOMBRES DE PAGES	44,47	13,96	**58,43**
NOMBRES DE SUPPORTS/ ÉMISSIONS	136	194	**330**
DIFFUSION (OJD, en nombres d'exemplaires vendus)	17 167 143	-	**17 167 143**
ÉQUIVALENT PUBLICITAIRE	209 604 €	85 471 €	**295 075 €**

Image de PEFC dans les médias

__ PEFC continue d'obtenir un discours journalistique qualitatif : dans 70 % des retombées, le label est associé à un trait d'image.

__ La tonalité du discours journalistique continue à être très favorable au label : 71 % des retombées sont positives (versus 60 % en 2014).

__ PEFC en tant que garant d'une gestion durable des forêts est le trait d'image le plus mis en avant cette année. Les résultats de l'étude internationale menée par GfK pour PEFC ont permis de souligner les actions du label et la façon dont le consommateur les percevait.

__ Les retombées mitigées ou négatives sont de moins en moins nombreuses : seules 2 % des retombées cette année. La comparaison défavorable avec FSC, des manques de lisibilité pour le grand public et des failles dans la qualité du label sont les traits d'image négatifs mis en avant cette année.

71 %
des retombées sont positives

5_RELATIONS PUBLIQUES

Les acteurs publics sont des prescripteurs efficaces en matière de certification forestière. En effet, les pouvoirs publics ont défini de nouvelles priorités en matière de développement durable dans lesquelles le système PEFC s'inscrit naturellement dans la mesure où il peut répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés. C'est pourquoi PEFC France a élaboré avec l'agence Edelman, et mis en œuvre dès 2014, une stratégie de relations publiques visant à affirmer la vision et le leadership de PEFC sur les enjeux de la certification forestière.

Affirmer la vision et le leadership de PEFC

Au cours de l'année 2015, PEFC France a poursuivi cette stratégie proactive de sensibilisation à la gestion durable de la forêt auprès des décideurs publics, laquelle s'est notamment traduite par les actions suivantes :

__ Démarche d'intelligence politique : réalisation d'une veille politique et parlementaire mensuelle afin d'identifier précisément les enjeux de la filière forêt-bois, conseil et suivi sur les enjeux politiques identifiés, notamment la directive européenne sur les marchés publics et la participation à la COP 21 et aux événements liés (Solution COP 21 avec notamment la rencontre du Président de la République, Forum Forêt, Business and Climate Summit, colloque FBF/FBIE sur le changement climatique, plateau télé sur le site du Bourget).

__ Relations avec les parties prenantes concernées par la responsabilité sociale des entreprises : Comité 21, ORSE - Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises, OBSAR - Observatoire des achats responsables, Club du développement durable.

__ Actions de sensibilisation auprès des acteurs institutionnels clés :

• relations avec les pouvoirs publics et notamment les ministères (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, ministère de l'Écologie, ministère de l'Économie) ;

• contacts avec les organisations d'élus : Association des maires de France, Fédération nationale des communes forestières ;

• rencontre et sensibilisation à la certification PEFC du Président de la République François Hollande, dans le cadre de l'avènement Solution COP 21 qui s'est tenu au Grand Palais.

__ Rédaction d'un guide de prise de parole auprès des élus locaux à l'attention des EAC.

__ Préparation à la prise de parole pour la journée des achats responsables organisée par le Comité 21.

__ Envoi régulier d'informations sur l'actualité PEFC aux pouvoirs publics et notamment le rapport d'activités.

6_LETTRE D'INFORMATION PEFC FRANCE

Au cours de l'année 2015, PEFC France a adressé par mail 11 lettres d'information à près de 7 000 destinataires à chaque fois (entreprises certifiées, propriétaires adhérents, membres nationaux et régionaux, EAC, etc.) afin de les informer de toutes les actualités et de l'état d'avancement du système PEFC en France, et de valoriser les contenus mis en ligne sur le site Internet de PEFC France. La lettre d'information de PEFC France rencontre un joli succès avec 70 % de taux d'ouverture.

7 000
destinataires de la lettre d'information

7_ÉDITION ET RÉACTUALISATION DE SUPPORTS PRINT

Dans un souci de fidélisation de ses publics, PEFC France a mis à jour de nombreux documents en vue de leur retirage pour accompagner la mise en place de la plateforme de services aux entreprises certifiées et aux EAC. La volonté de conquête de nouveaux adhérents a également conduit au développement d'une nouvelle brochure présentant les avantages de la chaîne de contrôle, ainsi qu'à la production de quelques goodies en bois certifié PEFC (clés USB, stylos, etc.).

L'année 2015 a également été l'occasion d'innover autour du rapport d'activités avec la création d'une déclinaison en version synthétique de 8 pages. Cet outil est notamment utilisé pour présenter PEFC France lors des rendez-vous auprès des grands comptes.

Enfin, la charte graphique a légèrement évolué en 2015, pour aller dans le sens d'une plus grande cohérence globale, et des guides d'utilisation de la marque ont été mis à disposition de l'ensemble des entreprises certifiées pour faciliter la mise en place du logo PEFC dans leurs documents.

COMMUNICATION EXTERNE
CIBLE GRAND PUBLIC

1_CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE – COP 21

PEFC France partenaire du Forum Forêt

Créé en amont de la COP 21 à l'initiative de Fransylva/Forestiers Privés de France et le CNPF, en partenariat avec PEFC France, le Forum Forêt est un événement qui a pour objectif de promouvoir le rôle de la forêt et du bois dans une économie à faible intensité de carbone, et de montrer toutes les potentialités de la forêt et du bois en termes de lutte contre le changement climatique.

À l'occasion de la COP 21, les forestiers ont ainsi souhaité engager le débat sur la gestion durable des forêts dans un contexte de changement climatique.

Ce Forum s'organise autour de toute une série d'événements qui se sont déroulés de novembre 2015 à avril 2016, avec plusieurs temps forts, notamment :

__ un colloque d'inauguration en présence du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, et au cours duquel le Président de PEFC France est longuement intervenu ;

__ la visite de l'entreprise de panneaux Kronofrance en présence de Marc-Antoine de Sèze Président de PEFC France et du ministre Stéphane le Foll, suivie d'une visite en forêt ;

__ un stand mis en place dans les espaces Générations climat au Bourget, en parallèle de la négociation de l'ONU. Cet événement a été l'occasion de donner une forte visibilité à PEFC à travers de nombreuses rencontres des parties prenantes de tous horizons, très informées et impliquées sur les problématiques du développement durable, la création d'un totem événementiel interactif, et la diffusion de nombreux supports de communication sur la certification PEFC. PEFC France a également proposé sur le stand du Forum Forêt un atelier olfactif sur les essences forestières, ainsi que des jeux et des goodies.

Seul site de la COP 21 accessible au public, les espaces Générations climat ont accueilli près de 70 000 personnes et 300 organisations françaises et internationales de la société civile.

PEFC France partenaire de l'événement Solutions COP 21

Solutions COP 21 est un dispositif de valorisation des solutions concrètes pour le climat, organisé en parallèle de la COP 21 afin de montrer au grand public des solutions innovantes face au changement climatique. Solutions COP 21 a notamment organisé une exposition au Grand Palais du 4 au 10 décembre 2015 ouverte gratuitement à tous les publics et au sein de laquelle PEFC France a été partenaire du projet artistique « Nouveau Monde » du designer Alexis Tricoire, spécialiste des mises en scène liées au végétal. Situé à l'entrée du Grand Palais, « Nouveau Monde » se présente comme un « cocon » d'accueil des visiteurs sous forme de hutte multi-sensorielle en bois certifié PEFC de 20 m^2 sur 6 m de haut invitant à construire un nouveau monde, où la préservation des ressources naturelles serait à la base de toute action.

La certification PEFC était valorisée dans un dépliant distribué aux visiteurs. Ce « Nouveau Monde » a été visité par plus de 10 000 personnes, dont le Président de la République François Hollande.

Ce partenariat a été l'occasion de nombreuses retombées presse, souvent qualitatives.

Lancement d'une pétition en faveur de la gestion forestière durable

Dans le cadre de la COP 21, PEFC a appelé à une mobilisation générale en faveur d'une gestion durable des forêts via la mise en place d'une pétition sur le site change.org. Cette pétition a été l'occasion de rappeler l'outil incontournable que représente la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique.

2_FÊTE DU FLEUVE À BORDEAUX

Tous les deux ans, Bordeaux fête son fleuve et ses quais en mai. La thématique de l'édition 2015 était l'arbre et le fleuve, l'occasion d'évoquer la longue histoire qui relie Bordeaux à la Garonne et à la forêt d'Aquitaine. À cette occasion, PEFC France et PEFC Aquitaine ont proposé aux visiteurs une immersion en forêt en sollicitant leurs sens : un dispositif audiovisuel complété par une expérience olfactive, dans une cabane tchanquée (cabane en bois perchée sur pilotis typique du Bassin d'Arcachon).

Plus de 10 000 visiteurs sont venus sur le stand PEFC.

3_SALON MAISON BOIS D'ANGERS

À l'occasion du salon grand public Maison Bois qui se tient chaque année à Angers en octobre, PEFC France a développé un dépliant dédié pour accompagner la présence de PEFC Ouest sur le salon.

4_CHÉQUIER ÉCORESPONSABLE CRÉDIT AGRICOLE

PEFC France a accompagné le Crédit Agricole - premier réseau bancaire en France - dans sa communication auprès de ses clients sur le lancement d'un nouveau chéquier durable. Ainsi, à partir de janvier 2016, tous les chèques du Crédit Agricole seront imprimés sur du papier certifié PEFC. En choisissant de certifier ses chèques, le Crédit Agricole réaffirme son engagement en faveur de la gestion durable des forêts, et répond aux attentes de ses clients : en effet, près d'un quart d'entre eux souhaite disposer d'un chéquier respectueux de l'environnement.

Le lancement de cette opération a fait l'objet d'un communiqué de presse cosigné du Crédit Agricole et de PEFC France qui a été largement repris dans la presse et notamment dans Les Echos.

COMMUNICATION EXTERNE

CIBLE ENTREPRISES ET DISTRIBUTEURS - B-TO-B

1_ ANNONCES PRESSE DANS LA PRESSE PROFESSIONNELLE

TITRES	DIFFUSION	PÉRIODICITÉ	DATES DE PARUTION
Annuaire professionnel de la construction bois	5 000 ex	Annuelle	Juin
Le Bois International	35 000 lecteurs	Hebdomadaire	Octobre
Wood Surfer	10 000 ex	Bimestrielle	Oct-Nov
Forêts de France	10 000 lecteurs	Mensuelle	Sept
Tendance & Emballage	8 000 ex	Trimestrielle	Oct-Nov
Filières Bois	12 000 ex	Mensuelle	Oct
France Graphique	5 000 ex	Bimestrielle	Sept-Oct

2_ LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE SERVICES

PEFC France a mis en place fin 2015 une nouvelle interface de boutique en ligne qui permet à l'ensemble des entreprises certifiées et des EAC d'avoir accès à tous les outils de communication existants (brochure d'informations, goodies, etc.), avec un triple objectif : donner de la visibilité aux outils disponibles, simplifier le process de commande et de livraison, optimiser la gestion des mises à jour et des retirages.

3_ PARTICIPATION À BATIMAT

Intervention de Geoffroy Dhier - responsable technique de PEFC France - sur le plateau TV du salon Batimat, sur la thématique de la construction bois.

Cette intervention a été l'occasion de mettre en avant l'intérêt de la certification PEFC pour les acteurs de ce secteur, notamment lors d'un interview associée (visible sur la chaîne Youtube de PEFC France).

4_ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AUPRÈS DE LA DISTRIBUTION

Devant la notoriété grandissante de la marque PEFC, on trouve de plus en plus de produits en bois certifiés en vente chez les distributeurs.

La distribution constitue un secteur à part dans la mesure où elle ne fabrique rien et est en contact uniquement avec les consommateurs finaux dans le cadre de la vente de produits finis et emballés.

Étant donné que le logo PEFC doit constituer un repère crédible pour les consommateurs, l'utilisation qu'en font les distributeurs ne doit pas prêter à caution. C'est pourquoi, depuis septembre 2013, PEFC France a mis en place une mission d'accompagnement de la marque auprès de tous les acteurs de la distribution (grandes et moyennes surfaces, spécialistes, sites marchands qui sont en fort développement, etc.).

Cette mission consiste à contractualiser un partenariat avec chaque enseigne amenée à vendre au consommateur final des produits finis certifiés PEFC issus de la filière-bois-papier. Ce partenariat permet d'accompagner le distributeur dans sa communication sur la marque PEFC et d'encadrer les règles d'utilisation de la marque, que ce soit en vis-à-vis des produits ou à des fins pédagogiques et informatives.

44 contrats de partenariat signés

2 enseignes ont mis en place une démarche de certification PEFC de leur chaîne de contrôle

Cependant, et malgré les démarches pédagogiques effectuées par PEFC France, un certain nombre d'enseignes ne se mettent pas en conformité avec les exigences de PEFC France (à savoir, le retrait pur et simple de toute référence à la marque PEFC de la communication de l'enseigne, ou l'apposition du numéro de licence de marque PEFC du fabricant certifié en vis-à-vis de chaque produit certifié). Dans ce cas, PEFC France met en œuvre la stratégie de lutte contre les usages abusifs décrite plus haut. En 2015, 83 distributeurs ont été ainsi contactés.

Fin 2015, sur les partenaires potentiels identifiés, tous circuits de distribution confondus (grandes surfaces de bricolage, grande distribution alimentaire et cash en carry, enseignes de revêtement de sols et décoration, papeterie et vépécistes de fournitures de bureau, jardineries, magasins de meubles et puériculture, enseignes de cuisine, cheminées et salle de bains, centrale d'achat des collectivités, grossistes en collectivités, sites Internet marchands, etc.) :

__ 44 contrats sont signés ;

__ 10 contrats sont en discussion et 6 en cours de signature ;

__ 2 enseignes ont mis en place une démarche de certification PEFC de leur chaîne de contrôle et 5 s'engageront en 2016.

Des actions de communication sur la marque PEFC dans les catalogues nationaux ont été menées par deux grands distributeurs de bricolage et plusieurs enseignes communiquent régulièrement. Plusieurs sites marchands ont également amélioré la visibilité de la marque PEFC sur leurs fiches produits.

PEFC France a également mis à la disposition des distributeurs en 2015 un guide d'utilisation de la marque PEFC pour les aider à communiquer de manière crédible et conforme sur la marque PEFC.

Quatre distributeurs ont témoigné de leur engagement sur le site Internet de PEFC France. Dès 2015, cette mission dédiée à l'accompagnement des distributeurs en France fera l'objet d'un groupe de travail au sein de PEFC Council, pour voir comment la décliner au sein des autres pays membres du système PEFC.

5_ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS

PEFC France dispose d'un service de développement et de conseil aux entreprises dont les missions sont réparties entre trois salariés de PEFC France et l'agence de communication Logic Corporate.

Les missions sont de 3 ordres :

Suivi administratif

__ Réponse aux demandes des entreprises relatives au suivi administratif de leurs dossiers de certification (facturation, etc.).

__ Enregistrement des nouvelles entreprises certifiées et radiation des adhérents arrêtant volontairement ou non la certification.

__ Enregistrement des suivis et des renouvellements de dossiers des entreprises certifiées : mise à jour annuelle pour chaque entreprise de toutes les informations la concernant (activités professionnelles, coordonnées, produits certifiés, chiffre d'affaire bois, etc.).

Conseil/accompagnement

__ Suivi technique des entreprises adhérentes.

Communication

__ Conseil et renseignements aux entreprises intéressées par la certification PEFC.

__ Accompagnement des entreprises dans leur communication sur leur engagement dans la certification PEFC.

__ Accompagnement des entreprises certifiées pour leur usage du logo et de la marque PEFC, validation des usages du logo (Logic Corporate).

Développement de la certification PEFC auprès de nouvelles entreprises

Pour développer la certification PEFC au sein des entreprises, PEFC France utilise les axes suivants :

__ la procédure de protection de la marque PEFC en France ;

__ les stratégies proactives vers des secteurs d'activités spécifiques identifiés comme étant à fort potentiel ;

__ la stratégie de développement et d'accompagnement auprès des « Grands comptes ».

Usages abusifs

Dans le cadre de la stratégie de protection de la marque PEFC mise en œuvre par PEFC France, un certain nombre d'usages non conformes de la marque par des entreprises non certifiées est régulièrement identifié. Dans le cadre de la procédure mise en œuvre, les entreprises contactées et/ou mises en demeure pour usage abusif sont informées des règles de certification PEFC et sont invitées à adhérer à PEFC pour pouvoir utiliser la marque PEFC. Au besoin un rendez-vous est pris pour présenter la démarche PEFC de manière complète. Les entreprises sont ensuite suivies par PEFC France dans la mise en place effective de leur certification.

Actions sur secteurs spécifiques

Au cours des années 2014 et 2015, deux secteurs ont été spécifiquement visés par PEFC France dans le cadre de sa démarche proactive de développement : l'ameublement et le packaging. L'action packaging se poursuivra en 2016, à laquelle s'ajouteront des démarches vers les secteurs de la construction et du négoce.

Notons que les actions de développement vers le packaging s'inscrivent dans une démarche internationale portée par PEFC Council, en particulier sur les secteurs de l'alimentaire, de la parapharmacie et de la beauté, et ayant pour objectif d'augmenter la visibilité de la marque PEFC.

De nombreuses entreprises ont ainsi été contactées ou rencontrées au cours de l'année 2015 comme par exemple : L'Oréal, Bongrain, Carrefour MDD, Leclerc MDD, Expanscience, Bel, FP Pack, Quick, Kronenbourg.

La démarche de prise de contact envers les grandes marques a été doublée d'une intervention auprès des grands faiseurs du secteur de l'emballage tels que Westrock ou Metsagroup.

Actions de développement auprès des grands comptes

En 2015, PEFC France a poursuivi sa mission de développement à l'égard des grands comptes, c'est-à-dire des grandes entreprises leaders dans leur domaine d'activités.

L'intervention de PEFC France s'est faite, soit à la demande de l'entreprise, soit suite à une prospection proactive de PEFC France. En 2015, PEFC France a ainsi pu rencontrer Crédit Agricole, La Redoute, Léon de Bruxelles, Orange, Gedimat.

Le double objectif de cette démarche est d'une part de faire connaître la certification PEFC (pédagogie) et, d'autre part, d'améliorer la visibilité de la marque PEFC (communication, notoriété et développement).

Ainsi, en décembre 2015, le Crédit Agricole a émis des chéquiers certifiés PEFC avec le logo soit sur le talon du chèque soit sur la jaquette. Le 21 décembre, un communiqué de presse commun a été publié dans le journal « Les Echos », lequel a été largement repris ensuite dans la presse professionnelle.

Cette action de développement auprès des grands comptes sera poursuivie en 2016 afin d'engager des actions communes de communication auprès du grand public.

COMMUNICATION EXTERNE

CIBLE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

PEFC France a organisé le 13 octobre 2015 une soirée à destination du réseau de futurs propriétaires forestiers français Forêt Sphère pour les sensibiliser aux enjeux de la certification PEFC.

Cet événement a été l'occasion de mettre en place une présentation interactive (l'assistance répondait en direct à des questions à l'aide d'un boîtier électronique) et ainsi d'engager une discussion animée qui s'est terminée autour d'un cocktail convivial.

65 900

propriétaires adhérents du système PEFC

COMMUNICATION INTERNE
RELATIONS AVEC PEFC INTERNATIONAL

PEFC France a participé à l'EMCG Meeting, groupe de travail européen sur la communication regroupant plusieurs pays membres du système PEFC. Les sujets abordés ont été notamment les suivants :

__ développement de la collaboration internationale via l'espace de travail commun « Podio » ;

__ actions de formation pour l'optimisation de la présentation du système PEFC en externe ;

__ partage des ressources iconographiques entre les pays ;

__ présentations des actions menées par PEFC France, en particulier la campagne web grand public ;

__ partage des actions de sensibilisation mises en place à destination des plus jeunes ;

__ collaboration pour renforcer la communication vers les cibles clés que sont les consommateurs et les acteurs du secteur de la construction.

Instances et vie statutaire

>| REPÈRES

A. PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE CERTIFICATION PEFC DANS LE MONDE
P.51

B. PRÉSENTATION DU SYSTÈME PEFC EN FRANCE
P.51

>| COMPOSITION, ORGANISATION ET VIE ASSOCIATIVE DE PEFC EN FRANCE EN 2013

A. COMPOSITION DE PEFC FRANCE
P.55

B. ORGANISATION DE PEFC FRANCE
P.58

C. VIE ASSOCIATIVE DE PEFC FRANCE
P.66

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui 8 140 000 hectares de forêts certifiés. PEFC France compte parmi ses adhérents 65 900 propriétaires forestiers publics et privés, et 2 983 entreprises de la filière forêt-bois-papier (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs, etc.).
Ensemble, ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

REPÈRES

>| A. PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE CERTIFICATION PEFC DANS LE MONDE

Le Conseil PEFC est une organisation non gouvernementale, indépendante à but non lucratif.

Ses objectifs sont les suivants :

__ promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;

__ apporter une garantie aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent ;

__ apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

L'association PEFC est organisée selon un principe de subsidiarité fort : le niveau international est représenté à l'échelon national par 41 pays qui sont membres du système, dont la France.

PEFC est un système international basé sur la reconnaissance des schémas nationaux de certification forestière. La reconnaissance est un processus qui vise à vérifier que le schéma national candidat est conforme aux exigences et principes fondamentaux de la démarche PEFC. Cette reconnaissance fait intervenir un expert indépendant chargé de l'évaluation ainsi qu'un vote formel en Assemblée générale de PEFC Council qui valide (ou non) la reconnaissance du schéma. Une fois le schéma national reconnu, le pays peut avoir des forêts certifiées sur son territoire.

Le système PEFC est fondé sur plusieurs principes forts permettant d'assurer sa crédibilité et sa pérennité :

__ l'utilisation des définitions de la gestion forestière durable reconnues par les gouvernements, dans le cadre des conférences intergouvernementales pour la protection des forêts dans le monde, issues du sommet de la terre à Rio en 1992 ;

__ des métastandards internationaux qui sont les exigences de base pour l'élaboration des systèmes nationaux de certification forestière PEFC ;

__ la concertation et la recherche de consensus entre les différentes parties intéressées (représentants des propriétaires forestiers, des industriels et de la société civile) ;

__ l'amélioration continue pour faire progresser la qualité de la gestion forestière durable et garantir la mise en œuvre d'objectifs concrets (les systèmes PEFC de chaque pays membre sont ainsi révisés tous les cinq ans) ;

__ le recours à des organismes certificateurs indépendants et accrédités pour garantir la crédibilité des engagements que doivent respecter les différentes structures certifiées (propriétaires et exploitants forestiers, entreprises de transformation, négociants, etc.) ;

__ la prise en compte des spécificités locales ;

__ la reconnaissance mutuelle des schémas nationaux PEFC ;

__ la transparence du système ;

__ apporter une plus-value par rapport aux réglementations nationales.

>| B. PRÉSENTATION DU SYSTÈME PEFC EN FRANCE

Comme chaque pays membre du système PEFC, PEFC France a développé un schéma de certification qui a été reconnu par le Conseil de PEFC International. Valable pour une durée de 5 ans, le schéma de PEFC France a été renouvelé en 2006, puis en 2012, et ce, dans le respect du principe d'amélioration continue. À travers ce schéma, PEFC France définit les bonnes pratiques de gestion forestière durable adaptées à la forêt française, ainsi que l'organisation et les règles de fonctionnement du système PEFC en France.

L'association PEFC France est l'un des membres fondateurs de PEFC International. Elle a elle-même ses propres membres, regroupés au sein de trois collèges distincts : les producteurs,

les industriels et les usagers de la forêt. En France, ces membres regroupent tous les acteurs de la forêt : Office national des forêts, communes forestières et propriétaires privés, associations de protection de la nature, industriels du bois, etc.

Cette organisation collégiale permet l'implication de tous les acteurs de la filière à travers la confrontation de points de vue différents. Elle est basée sur la recherche permanente du consensus. En effet, les trois collèges de PEFC France se concertent sur l'ensemble des problématiques relatives à la mise en œuvre de la certification PEFC au niveau national. Ils interviennent dans la définition et la réévaluation, tous les 5 ans, du schéma français de certification forestière PEFC, lequel précise notamment le contenu des exigences applicables par les adhérents propriétaires et exploitants forestiers. Au sein de ce système collégial exigeant, les décisions de PEFC sont ainsi basées sur la concertation, la transparence et une dynamique de progrès continu.

Par ce juste équilibre dans l'intégration des différentes fonctions de la forêt, PEFC permet aujourd'hui une production et une exploitation croissante de bois tout en préservant mieux les fonctions sociales et environnementales de la forêt, essentielles à son renouvellement.

Chacun des collèges est représenté de façon proportionnelle au sein du Conseil d'administration qui est l'organe politique majeur de PEFC France.

a. PEFC dans la forêt française

L'association PEFC France est représentée sur l'ensemble du territoire par quinze associations régionales (ou interrégionales), appelées entités d'accès à la certification (EAC). Ces EAC sont chargées de mettre en œuvre le système PEFC au niveau local (adhésions des propriétaires forestiers, contrôles de la bonne application des règles de gestion forestière durable par les propriétaires et exploitants forestiers adhérents). À cet égard, elles sont certifiées et contrôlées annuellement par un organisme certificateur indépendant. Ces relais locaux accompagnent les adhérents et soutiennent un tissu d'initiatives régionales en matière de promotion, de communication, de formation et d'information sur la gestion forestière durable PEFC. Les EAC contribuent ainsi à la cohérence et à la lisibilité du système et de la marque PEFC en France.

Depuis janvier 2012, un programme d'accompagnement par les entités d'accès à la certification est mis en place dans chaque région pour l'application des engagements PEFC par les propriétaires et exploitants forestiers adhérents du système PEFC. Ce dispositif précise les actions que les 15 EAC doivent développer au niveau local afin d'accompagner propriétaires et exploitants forestiers certifiés dans l'application de leurs engagements respectifs. Ce programme vise à faciliter le partage de l'information et des compétences techniques et scientifiques existantes avec les adhérents, pour une bonne compréhension et une bonne mise en œuvre des cahiers des charges PEFC qu'ils se sont engagés à respecter et à appliquer. Par exemple, les EAC peuvent accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation d'outils pratiques visant à mieux connaître et préserver la biodiversité.

Les EAC sont certifiées par un organisme certificateur indépendant. Cette certification est basée sur le respect des exigences communes nationales. La certification régionale constitue la clé de voûte du dispositif PEFC en France en assurant un ancrage du système sur l'ensemble du territoire.

Les régions couvertes par ces entités sont : Alsace – Aquitaine – Auvergne – Bourgogne – Champagne-Ardenne – Corse – Franche-Comté – Guyane – Limousin – Lorraine – Région Nord (Nord-Pas-de-Calais/Picardie) – Région Ouest (Bretagne/Centre/Île-de-France/Normandie/Pays de la Loire/Poitou-Charentes) – PACA – Rhône-Alpes – Région Sud (Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées).

b. PEFC dans les entreprises françaises

La certification PEFC ne se limite pas au respect de règles de gestion forestière durable dans les forêts. Les entreprises amenées à transformer ou à commercialiser des produits en bois ou à base de bois (tels que le papier) peuvent elles aussi adhérer au système PEFC à travers la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC. La chaîne de contrôle consiste à distinguer clairement les bois certifiés des bois non certifiés tout au long de la chaîne de transformation et de commercialisation. L'entreprise doit alors organiser ses activités de telle manière qu'à chaque opération ou transaction, le bois certifié utilisé soit clairement identifiable dans ses stocks et sur ses documents commerciaux. Achats et ventes sont ainsi

contrôlés pour assurer au consommateur final une fiabilité maximale sur l'origine du produit qu'il achète.

La chaîne de contrôle PEFC permet donc de s'assurer que le bois issu de forêts certifiées PEFC est rigoureusement suivi au cours de toutes ses étapes de transformation et de commercialisation jusqu'à la livraison du produit au client final.

Les entreprises certifiées PEFC peuvent ainsi proposer à leurs clients des produits marqués du logo PEFC, lequel apporte la garantie que le produit en question est issu de sources responsables et contribue à la gestion durable des forêts.

La certification de la chaîne de contrôle PEFC est délivrée et contrôlée annuellement au sein de chaque entreprise par un organisme certificateur accrédité, indépendant et compétent. Aujourd'hui dix-huit organismes certificateurs sont autorisés, en France, à délivrer des certificats de chaîne de contrôle PEFC. La certification de la chaîne de contrôle par une tierce partie indépendante est un élément clé du système PEFC. Combinée à la certification de la gestion durable des forêts, la chaîne de contrôle PEFC dans les entreprises de la filière forêt-bois-papier permet d'établir un suivi crédible du matériau bois, et de mettre sur le marché des produits marqués PEFC.

c. PEFC sur les marchés

La certification PEFC s'impose aujourd'hui comme un élément de différenciation sur des marchés toujours plus concurrentiels. La marque de certification PEFC inscrit la démarche environnementale au cœur de la politique d'achat de l'entreprise. Elle permet à l'entreprise certifiée de bénéficier de retombées commerciales en répondant aux attentes des consommateurs. La marque PEFC propose en effet au consommateur, dès lors qu'il est amené à faire un achat de produit en bois ou à base de bois, de faire un choix responsable qui permet d'assurer la pérennité des ressources forestières de la planète.

L'essor de la certification forestière dans les entreprises est notamment dû aux engagements pris depuis 2005 par les divers gouvernements sur les problématiques d'achats publics de produits en bois ou à base de bois. Ainsi, le plan d'actions arrêté par le gouvernement français vise à accroître progressivement la part, dans les achats publics de bois, des bois dont l'origine licite est garantie et qui sont issus d'exploitations forestières engagées dans un processus de gestion durable. Le Grenelle de l'environnement a confirmé cette tendance en définissant des exigences précises pour l'ensemble des produits à base de bois : « 100 % du bois acheté par l'État sera du bois certifié à compter de 2010 » (engagement n° 77).

En bout de chaîne, on trouve de plus en plus de produits certifiés chez les distributeurs. Aussi, afin d'accroître la visibilité de la marque PEFC France auprès des consommateurs, PEFC France a mis en place depuis 2014 un service dédié aux industriels et aux acteurs de la grande distribution, et dont les missions sont les suivantes :

- mettre en œuvre la stratégie de développement de la marque PEFC auprès des acteurs de la distribution et des grandes entreprises françaises et internationales ;
- accompagner les besoins des industriels certifiés pour contribuer au référencement de la marque PEFC auprès de la distribution ;
- développer des partenariats innovants autour de la marque PEFC avec les grandes entreprises ;
- intervenir sur l'ensemble du processus de référencement de la marque, depuis la prise de contact jusqu'à la contractualisation avec l'enseigne de distribution ;
- analyser le contexte stratégique de chaque entreprise pour y déployer les arguments techniques et de communication pertinents afin de l'inciter à promouvoir et à référencer la marque PEFC ;
- piloter la relation entre PEFC et le distributeur adhérent sur le long terme et participer à son développement ;
- mettre en place une plateforme de services dédiée aux entreprises certifiées et à la grande distribution.

Cahier spécial

COMPOSITION, ORGANISATION ET VIE ASSOCIATIVE DU SYSTÈME PEFC EN FRANCE EN 2015

>I A. COMPOSITION DE PEFC FRANCE

L'association PEFC France est composée de dix-neuf membres, tous très actifs et impliqués dans la mise en œuvre du système PEFC. Issus d'horizons différents, ils sont répartis au sein de trois collèges qui constituent l'Assemblée générale de PEFC France.

COLLÈGE DES PRODUCTEURS

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - CNPF	Organisme regroupant et fédérant au plan national l'ensemble des CRPF (centres régionaux de la propriété forestière) qui accompagnent ou assistent le propriétaire forestier dans ses actes de gestion forestière.
FÉDÉRATION DES FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE - FPF	Fédération regroupant les syndicats de propriétaires forestiers privés constitués au niveau départemental pour représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers privés et prendre toute initiative en vue de favoriser l'activité forestière. Les syndicats sont fédérés au niveau régional en Union et au niveau national dans la Fédération Forestiers Privés de France.
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES - FNCOFOR	Organisme regroupant plus de 5 000 communes forestières adhérentes. Elle a pour objectif d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine forestier communal en œuvrant pour une gestion daurable de qualité. La FNCOFOR a notamment pour mission de former et d'informer les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois, et de représenter les intérêts des communes forestières auprès des instances politiques et administratives françaises.
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - ONF	Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'ONF a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'État. L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.
UNION DE LA COOPÉRATION FORESTIÈRE FRANCAISE -UCFF	Organisme regroupant 57 organismes de regroupement forestier (dont 39 coopératives) et 70 000 producteurs adhérents pour lesquels l'UCFF remplit les missions suivantes : - services : gestion forestière, reboisements, expertises, etc. ; - collecte et vente : regroupement de l'offre, vente amiable, vente groupée, etc. ; - approvisionnements : plants forestiers et graines, matériel forestier, etc.

COLLÈGE DES TRANSFORMATEURS

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS - FNB	Fédération ayant pour mission de représenter et de défendre les intérêts des scieries et des exploitants forestiers. Elle fédère des syndicats régionaux ou départementaux français et des syndicats spécialisés de la filière bois française à travers des commissions multidisciplinaires. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts de ses adhérents notamment dans les domaines suivants : les approvisionnements, le marché du bois, l'accompagnement social, technique, juridique et financier, la représentation institutionnelle sur le plan national et européen.
UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES DES CARTONS, PAPIERS ET CELLULOSES - COPACEL	L'Union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL) est l'organisation professionnelle rassemblant les entreprises productrices de pâtes, papiers et cartons implantées en France. L'industrie papetière compte près de 14 000 salariés et représente un chiffre d'affaires supérieur à 6 milliards d'euros. Cette organisation a pour mission de représenter et de défendre les intérêts de ses membres en contribuant notamment à la compétitivité de l'approvisionnement en bois des usines de pâte de cellulose ainsi qu'à la défense de l'image des produits papetiers.
FÉDÉRATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES - FNEDT	Fédération constituée de syndicats professionnels départementaux et régionaux représentatifs des entreprises prestataires de services du monde agricole, forestier et rural au niveau départemental et régional. Elle a pour mission la représentation et la défense des intérêts des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux auprès des Pouvoirs Publics, des institutions et des acteurs professionnels de la filière agricole et forestière. Elle accompagne ses adhérents en développant des services adaptés à leurs entreprises.
FRANCE BOIS RÉGION - FBR	Organisme regroupant les interprofessions régionales françaises de la filière forêt-bois. Cette association permet une meilleure mutualisation des actions et des moyens de chaque interprofession, tout en favorisant l'émergence de projets d'envergure interrégionale ou nationale en s'appuyant sur l'expérience des différentes régions.
LE COMMERCE DU BOIS - LCB	Association regroupant agents, importateurs et négociants, qui a pour objet de représenter les forces de vente des entreprises françaises du commerce national et international du bois auprès des pouvoirs publics, du marché, et de la société civile française et étrangère. Elle est présente dans toutes les instances de la filière bois sur le plan national et international.
UNION DES INDUSTRIES DU BOIS - UIB	Organisme constitué et administré par les 11 syndicats, fédérations ou confédérations de l'industrie de transformation du bois (menuiserie, parquet, panneaux, bois construction, emballage, etc.). Il a pour mission de défendre globalement les intérêts de la filière bois, de la forêt à la distribution, et de relever les défis portés par la compétition mondiale.
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE L'IMPRESSION ET DE LA COMMUNICATION - UNIIC	Organisation professionnelle patronale nationale qui représente et défend les intérêts des entreprises du secteur de l'imprimerie et des industries graphiques. L'UNIIC participe à la promotion du média imprimé. Ses missions sont : - institutionnelles, en relation avec les pouvoirs publics et les partenaires de la profession, - conventionnelles, avec les partenaires sociaux dans le cadre des négociations de branche, - opérationnelles, avec les services qui sont proposés aux adhérents (juridique, social, emploi, formation, environnement, technique, économie, etc.).

COLLÈGE DES USAGERS DE LA FORÊT

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE - ADF	Instance de représentation et de liaison de tous les départements concernant toutes les questions intéressant l'administration départementale. Elle a notamment pour mission de représenter les départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de faire connaître au gouvernement la position officielle des présidents des Conseils départementaux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les départements, de veiller à sa prise en compte, et de servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental.
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE - APCA	Organisme public national composé des Chambres d'agriculture départementales et régionales. Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles interviennent dans les commissions compétentes sur l'organisation économique, la planification, l'enseignement et la recherche, l'aménagement foncier, le tourisme, l'habitat rural, l'urbanisme, les affaires sanitaires et sociales. Plus de 5 000 ingénieurs et techniciens, sous la responsabilité des élus des Chambres, développent le service aux agriculteurs.
COMITÉ 21	Le Comité 21 est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 – programme d'actions pour le XXIe siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio, actions ayant pour objet de préserver la planète et de construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain, et durable... Le Comité 21 est composé de décideurs publics, privés, associatifs, au sein des différentes composantes de la société française. Ses missions : favoriser l'appropriation du développement durable par tous, accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre et les inciter à renforcer leurs engagements.
FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS	Fédération représentant les 1 450 000 chasseurs de France. Elle assure la défense des intérêts de la chasse et participe à l'accomplissement des missions de service public qui lui sont dévolues par le législateur.
FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS DES AMIS DES FORÊTS - FNSAF	Fédération contribuant à assurer la conservation et la protection des peuplements végétaux et animaux, des sites et des monuments pittoresques en forêt. Elle mène des actions destinées à promouvoir l'éducation des jeunes et du public en matière de protection de la forêt. Interlocuteur reconnu des élus, des pouvoirs publics et de l'ONF, elle regroupe plusieurs milliers d'adhérents.
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - FNE	Association nationale rassemblant près de 3 000 associations d'envergure nationale, régionale, départementale ou locale, réparties sur l'ensemble du territoire, œuvrant pour une meilleure préservation de la nature et de l'environnement. FNE synthétise le travail de veille et d'expertise réalisé par les associations avant d'en assurer la diffusion en direction de ses différents interlocuteurs. Présente dans les principales commissions nationales de concertation, la fédération est le porte-parole de milliers de bénévoles qui contribuent à l'enrichissement du savoir environnemental et à la construction d'un nouveau modèle de société.

MEMBRE ASSOCIÉ (SANS DROIT DE VOTE)

SOCIETÉ FORESTIÈRE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - SFCDC	Développée depuis 1963 pour le compte du groupe Caisse des Dépôts, la SFCDC propose des services d'investissement, de gestion et d'expertise. Elle fournit à ses clients les compétences et le savoir-faire d'un spécialiste de la gestion des forêts, capable de conseiller les investisseurs, de les assister dans la constitution de patrimoines adaptés à leurs besoins puis d'assurer la gestion de ces patrimoines. Elle s'adresse également aux usagers de la forêt à la recherche d'un territoire de chasse ou encore aux professionnels du bois en quête de matière première.

>| B. ORGANISATION DE PEFC FRANCE

b.1 Assemblée générale

L'ensemble des membres de PEFC France compose l'Assemblée générale (voir tableau ci-dessus). L'Assemblée générale a pour missions :

__ approuver la gestion de l'association et définir ses orientations futures ;

__ approuver les comptes et le budget annuel de l'association ;

__ approuver le rapport d'activités annuel ;

__ fixer le montant des cotisations des membres de l'association ;

__ élire annuellement les membres du Conseil d'administration ;

__ approuver l'adhésion (ou l'exclusion) d'un membre de l'association ;

__ approuver la documentation technique du système PEFC en France, et notamment, tous les cinq ans le schéma français de certification forestière PEFC issu du processus quinquennal de révision.

L'assemblée générale extraordinaire de PEFC France :

__ approuve tous les cinq ans le schéma français de certification forestière révisé ;

__ modifie les statuts de l'association française de certification forestière.

b.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de PEFC France est composé de la manière suivante en 2015 :

COLLÈGE DES PRODUCTEURS

ORGANISME	REPRÉSENTANT	SUPPLÉANT
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETÉ FORESTIÈRE	Antoine D'AMÉCOURT	Alain COLINOT
FÉDÉRATION DES FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE	Marc-Antoine DE SÈZE	Aucun
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES	Pierre GRANDADAM	Alain LESTURGEZ
UNION DE LA COOPÉRATION FORESTIÈRE FRANÇAISE	Yves RAMBAUD	Julien BLUTEAU
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS	Christian DUBREUIL	Éric MEIGNIEN

COLLÈGE DES TRANSFORMATEURS

ORGANISME	REPRÉSENTANT	SUPPLÉANT
FRANCE BOIS RÉGIONS	Jean MAEGEY	Sacha JUNG
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS	Caroline BERWICK	Aucun
COPACEL	Paul-Antoine LACOUR	Aucun
LE COMMERCE DU BOIS	Éric BOILLEY	Aucun
UNION DES INDUSTRIES DU BOIS	Sabine BOURY	Aucun

COLLÈGE DES USAGERS DE LA FORÊT

ORGANISME	REPRÉSENTANT	SUPPLÉANT
ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE	Xavier FORTINON	Rémi RODRIGUEZ
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Hervé LE BOULER	Julie MARSAUD
FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS DES AMIS DES FORÊTS	Jean SAINT-LOUBERT BIÉ	Aucun
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE	Arnould DE LESSEUX	Yousri HANNACHI
FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS	Benoît GUIBERT	Aucun

Le Conseil d'administration de PEFC France a pour missions :

__ veiller au bon fonctionnement de l'association ;

__ définir et suivre les orientations stratégiques et de communication de PEFC France ;

__ programmer les réunions de l'assemblée générale et élaborer son ordre du jour ;

__ appliquer les décisions prises par l'Assemblée générale ;

__ analyser toutes les questions qui seront soumises à l'Assemblée Générale ;

__ élire annuellement les membres du Bureau ;

__ établir le budget annuel de l'association ;

__ vérifier des comptes de l'association ;

__ piloter le processus quinquennal de révision du schéma et des standards français de certification forestière PEFC, et les valider avant approbation par l'Assemblée Générale ;

__ agréer les EAC.

b.3 Bureau

Le Bureau de PEFC France est composé de la manière suivante en 2015 :

BUREAU DE PEFC FRANCE

FONCTION	REPRÉSENTANT	SUPPLÉANT	ORGANISME MEMBRE
PRÉSIDENT	Marc-Antoine DE SÈZE	Aucun	FÉDÉRATION DES FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE
1ER VICE-PRÉSIDENT	Hervé LE BOULER	Julie MARSAUD	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
2ND VICE-PRÉSIDENT	Paul-Antoine LACOUR	Aucun	COPACEL
SECRÉTAIRE	Caroline BERWICK	Aucun	FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS
TRÉSORIER	PIERRE GRANDADAM	Alain LESTURGEZ	FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES
TRÉSORIER ADJOINT	Arnould DE LESSEUX	Yousri HANNACHI	ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le Bureau a pour missions :

__ assurer la gestion quotidienne de l'association, notamment en matière de communication ;

__ représenter l'association dans ses autres instances et auprès des tiers ;

__ valider les candidatures des organismes certificateurs de la gestion forestière durable et de la chaîne de contrôle ;

__ analyser les questions qui seront soumises au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale et élaborer des propositions de décisions ;

__ organiser les événements et manifestations de PEFC France.

b.4 Composante régionale

Afin d'intégrer une composante régionale et de terrain dans ses instances, PEFC France associe deux Présidents d'EAC, en qualité d'observateurs, à toutes les réunions de Conseil d'administration et d'Assemblée générale.

b.5 Le Président de PEFC France

Le Président de PEFC France, en la personne de Marc-Antoine de Sèze, préside les réunions du Bureau, du Conseil d'administration et d'Assemblées générales, ainsi que les Comités de liaison des entités d'accès à la certification (CLEAC), les Comités annuels d'échanges d'expériences des EAC (CAEE), et les réunions des Présidents des EAC.

Il participe à l'animation des groupes de travail constitués pour traiter des sujets particuliers.

Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics français.

Le Président ordonne les dépenses.

L'un des Vice-Présidents remplace le Président en cas d'empêchement.

Le Président participe autant que possible aux Assemblées générales des entités d'accès à la certification (EAC). Il réunit au moins une fois par an les Présidents des EAC pour faire le point sur les dossiers régionaux, nationaux et internationaux.

Le Président représente PEFC France à l'occasion des Assemblées générales de PEFC International.

Enfin, il mène des actions en complémentarité de celles du Secrétariat général pour concourir au développement de la notoriété de la marque PEFC et au renforcement de sa crédibilité.

b.6 La Commission technique nationale d'expertise et d'assistance (CTN)

Dans le cadre du schéma français de certification forestière pour la période 2012-2017, Le Conseil d'administration de PEFC France a installé une Commission technique nationale d'expertise et d'assistance (CTN). Cette Commission est une instance technique d'assistance et d'analyse sur la mise en œuvre du schéma PEFC en France, et de réflexions techniques sur les évolutions futures du système PEFC. Par ses travaux, la CTN permet au CA de PEFC France d'assurer l'harmonisation, la cohérence et l'amélioration du système PEFC au niveau national.

Elle a pour mission, sur demande du CA de PEFC France et sous sa responsabilité, de rendre des avis ayant les objectifs suivants :

__ **HARMONISER** les pratiques des EAC dans un souci de cohérence nationale.

__ **ANALYSER/ÉVALUER :**

- évaluer la mise en œuvre du schéma PEFC en France, et proposer des éléments d'analyse ou d'orientation des interprétations demandées ;
- analyser sur demande du CA de PEFC France les comptes-rendus des Revues de direction des EAC ;
- analyser le bilan annuel de mise en œuvre du programme d'accompagnement, et faire des propositions au CA de PEFC France et aux CA des EAC pour d'éventuelles recommandations d'actions préventives et/ou correctives ;
- analyser à la demande du CA de PEFC France les observations fournies par les organismes certificateurs (OC) sur les audits des propriétaires forestiers réalisées par les EAC ;
- analyser à la demande du CA de PEFC France les suites à donner aux contrôles des entreprises d'exploitation forestière dont le CA a été saisi par l'EAC ;
- analyser à la demande du CA de PEFC France les informations sur les méthodes et les résultats des contrôles réalisés par les gestionnaires engagés dans une démarche de certification de groupe et certifiés ISO 9001 et/ou 14001.

EXPERTISER :

- élaborer un guide de contrôle ;
- formuler au CA de PEFC France les suites à donner aux contrôles propriétaires et exploitants dont elle est saisie ;
- à la demande du CA de PEFC France, proposer des réponses aux remarques transmises par les EAC concernant la mise en œuvre des standards ;
- établir et tenir à disposition du CA de PEFC France et des EAC un rapport annuel de ses activités ;
- associer la communauté scientifique pour éclairer les débats des sujets spécifiques, notamment dans la perspective de la révision des standards.

ASSISTER :

- collaborer avec les EAC sur la définition et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement autres que celles prévues dans le programme d'accompagnement et coordonner ces actions sur le plan national ;
- aider à la mise en place d'actions préventives et/ou curatives dans le cadre de situation de crise ou d'urgence potentielles ou avérées ;
- répondre à toute demande d'assistance technique.

GÉRER LES PLAINTES ET LES RÉCLAMATIONS :

Analyser et apprécier la pertinence des plaintes et réclamations concernant le schéma, dont les standards, et son application pour éclairer le CA de PEFC France dans les réponses ou décisions à prendre.

Par ailleurs, la CTN peut être saisie par le CA de PEFC France pour répondre à une préoccupation exprimée par une EAC.

La CTN est composée de :

- 8 personnes physiques reconnues pour leurs compétences techniques de manière à couvrir les domaines de l'écologie, de l'économie, de la production forestière et des systèmes de certification. Elles sont désignées par le CA de PEFC France ;
- et du secrétariat général de PEFC France.

En 2015, la composition de la CTN est la suivante :

COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE (CTN)

NOM	DOMAINES DE COMPÉTENCES
JACQUES BECQUEY	Sylviculture Gestion forestière (traitements irréguliers, feuillus précieux, conduite des mélanges d'essences)
THOMAS BRUNSTEN	Écologie forestière - Gestion des ressources forestières et des milieux naturels Typologie des habitats et des stations forestières Animation et vulgarisation forestière Recherche et développement forestier SIG
FRÉDÉRIC BLANC	Exploitation forestière Accueil du public/Impact écologique de la fréquentation des milieux forestiers
DANIEL MICHAUD	Exploitation forestière (certification ISO et PEFC, réglementation) Sylviculture résineux et feuillus Gestion forestière (certification PEFC)

NOM	DOMAINES DE COMPÉTENCES
EMMANUEL RIPOUT	Systèmes de certification forestière PEFC et FSC Référentiels ISO et FSC Sécurité Exploitation forestière Qualité Environnement Développement durable Législation forestière et environnementale
NICOLAS RONDEAU	Droit forestier Droit de l'environnement Droit de l'urbanisme Droit rural Droit fiscal Droit civil Droit administratif => appliqués aux structures territoriales et aux propriétaires forestiers
ISABELLE CORPRON	Référentiels ISO 9001 et 14001 Référentiel PEFC France Référentiels NFV01005 et 007 (Forêt Confiance)
HERVÉ LE BOULER	Graines et plants forestiers : techniques de production et de reboisement Diversité génétique intra-spécifique Adaptation des essences et forêts aux changements climatiques Création variétale Usage de l'arbre hors production de bois Production de biomasse ligneuse (TCR et TTCR)

b.7 Les groupes de travail

Les groupes de travail sont des instances informelles, dont la composition varie en fonction de leur objet, qui ont pour but de traiter ou de préparer des sujets d'ordre technique, politique, ou de communication.

b.8 Secrétariat général de PEFC France

L'animation de l'association est assurée par le secrétariat général de PEFC France.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Stéphane MARCHESI

ADJOINTE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Sandra ZAKINE

CHARGÉ DE MISSION (CERTIFICATION DES ENTREPRISES ET CONTRÔLES DES PROPRIÉTAIRES)
Geoffroy DHIER

CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS
Florence LUCAS

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
Stéphane SALANDRE

Les tâches assurées au quotidien par le secrétariat général sont notamment les suivantes :

__ la gestion administrative, comptable et financière courante de l'association ;

__ l'organisation des instances de PEFC France ;

__ la mise en œuvre et le suivi opérationnel des décisions et des orientations des instances de PEFC France ;

__ le suivi opérationnel de la mise en œuvre du schéma français de certification forestière PEFC par les entités d'accès à la certification PEFC ;

__ la coordination et la liaison avec les entités d'accès à la certification PEFC ;

__ le soutien aux EAC pour la réalisation des contrôles propriétaires ;

__ la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de communication et les relations avec les agences en charge de la communication, des relations presse et des relations publiques de PEFC France ;

__ la veille presse, Internet et audiovisuelle ;

__ la gestion et la protection de la marque PEFC (traitement des usages abusifs, bilans trimestriels de protection de la marque PEFC en France, contrats de licence avec les entreprises certifiées, avec les distributeurs et avec les EAC) ;

__ le traitement et le suivi des dossiers et de la facturation des entreprises certifiées ;

__ la réalisation des bilans statistiques mensuels sur l'état d'avancement du système PEFC en France ;

__ les relations avec les membres de PEFC France ;

__ les relations avec PEFCC et la participation aux réunions internationales techniques ;

__ les relations avec les autres pays membres de PEFC International ;

__ la rédaction des documents techniques soumis à la validation des instances de PEFC France ;

__ les relations avec les partenaires et prestataires externes ;

__ les relations avec les distributeurs ;

__ le pilotage opérationnel de la révision quinquennale du schéma français de certification forestière ;

__ le traitement des demandes d'information diverses ;

__ les relations avec les organismes certificateurs ;

__ l'organisation et la préparation des instances de l'association ;

__ l'animation de la CTN.

b.9 L'agence de communication « Logic Corporate »

Depuis 2011, PEFC France a fait le choix d'externaliser sa communication à l'agence de communication globale « La Fabrique du Design » devenue « Logic Corporate » en 2015.

Cette agence a eu pour mission tout au long de l'année 2015 d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication de PEFC en France, sous l'autorité du Bureau de PEFC France et le pilotage du Secrétariat général.

Chaque semaine, une réunion a eu lieu entre PEFC France et l'agence au cours de laquelle cette dernière a présenté l'état d'avancement des actions de communication engagées, la planification et la définition des actions à venir, ainsi que les budgets engagés. Ces réunions hebdomadaires ont été également l'occasion pour l'agence

de présenter ses recommandations concernant les actions en cours et à venir afin de répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels de PEFC France.

Chaque mois, l'agence a préparé un compte-rendu des actions de communication entreprises et à venir ainsi que les budgets engagés à cet effet, que PEFC France a diffusé à ses administrateurs et aux EAC.

b.10 Agence de relations presse et de relations publiques « Elan Edelman »

En 2015, PEFC France a confié la gestion de ses relations presse et de ses relations publiques à l'agence ELAN EDELMAN afin d'accroître sa visibilité médiatique et politique.

>I C. VIE ASSOCIATIVE DE PEFC FRANCE

c.1 Instances de PEFC France

Bureau de PEFC France

Le Bureau de PEFC France s'est réuni six fois au cours de l'année 2015 et a fait l'objet de cinq consultations par voie postale. Il a notamment traité des sujets suivants :

Préparation des instances de PEFC France

- Préparation des Conseils d'administration (préparation de l'ordre du jour et des documents soumis à validation).

Budget de PEFC France

- Suivi du budget 2015 de fonctionnement et de communication de l'association.
- Préparation et validation du budget prévisionnel 2016.

Communication

- Validation de la stratégie de communication 2015 et suivi de sa mise en œuvre.
- Validation de la stratégie de relations presse et suivi de sa mise en œuvre.
- Suivi des relations publiques de PEFC France.

Mise en œuvre globale du système PEFC en France

- Suivi de la mise en œuvre du schéma de certification en France.
- Suivi des relations entre PEFC France et les EAC.
- Suivi de la mise en œuvre de la mission de développement de la marque PEFC auprès des acteurs de la distribution.
- Suivi des travaux sur la question de la certification de l'arbre hors forêt.
- Suivi des actualités nationales relatives au système PEFC.
- Suivi juridique.
- Missions à confier à la CTN, suivi de ses travaux et positionnement sur ses recommandations.
- Suivi des plaintes et réclamations (notamment problématique de l'utilisation de la cyperméthrine).
- Validation des programmes de formation des auditeurs de chaîne de contrôle des organismes certificateurs.

Révision du schéma français de certification forestière PEFC pour la période 2017-2022

- Préparation, lancement et suivi des travaux de révision du schéma et des standards français de certification forestière PEFC.
- Pilotage des travaux d'évaluation du système PEFC en France et des suites à y donner.
- Pilotage des réflexions sur l'évolution du fonctionnement et de la gouvernance du système PEFC en France.

Mise en œuvre du système PEFC dans le monde

- Résultats de l'Assemblée générale annuelle de PEFCC.
- Suivi des actualités internationales relatives au système PEFC.
- Suivi de la mise en place du lobbying auprès de la Commission européenne.
- Examen des schémas de certification forestière PEFC des pays suivants : Pologne, Estonie, Nouvelle-Zélande, Australie, Portugal et Finlande.

Conseil d'administration de PEFC France

Le Conseil d'administration de PEFC France s'est réuni sept fois au cours de l'année 2015, et a fait l'objet de quatre consultations par voie postale. Il a notamment traité des sujets suivants :

Préparation des instances de PEFC France

- Élection des membres du Bureau.
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle.

Budget de PEFC France

- Validation du budget prévisionnel 2015.
- Validation du bilan et du compte de résultat 2014.
- Proposition de cotisations PEFC 2016 pour les entreprises certifiées.
- Proposition de cotisation des membres de PEFC France pour l'année 2016.

Communication

- Élaboration et validation de la stratégie, des actions et des dépenses de communication 2015, et suivi de sa mise en œuvre.
- Validation du rapport d'activités 2015 de PEFC France.

Mise en œuvre du système PEFC en France

- Suivi des actualités nationales relatives au système PEFC en France.
- Suivi de la mise en œuvre du schéma par les EAC, l'ONF et le GCF.
- Validation du bilan des contrôles 2014 de l'ONF et du GCF.
- Validation du Rapport d'activités 2014 de la CTN.
- Validation du guide de recommandations mise à jour du Comité annuel d'échanges d'expériences des EAC.
- Examen des recommandations de la CTN et décision sur les suites à y donner.

Mise en œuvre du système PEFC dans le monde

- Suivi des actualités internationales relatives au système PEFC dans le monde.
- Préparation de l'intervention de PEFC France à l'assemblée générale annuelle de PEFC International.
- Contribution aux travaux de réflexion internationale sur les valeurs du système PEFC.

• Contribution aux travaux de réflexion internationale sur le développement d'une offre de bois issu de forêts gérées durablement à des fins énergétiques.

Développement du système PEFC

• Suivi des actions menées pour le développement des relations avec les distributeurs et le renforcement de la reconnaissance de la marque PEFC par les grandes enseignes de distribution française.

Révision du schéma français de certification forestière PEFC pour la période 2017-2022

• Lancement et suivi des travaux d'évaluation du système PEFC en France et décision sur les suites à y donner.

• Préparation, lancement et suivi des travaux de révision du schéma et des standards français de certification forestière PEFC.

• Suivi des réflexions sur l'évolution du fonctionnement et de la gouvernance du système PEFC en France.

Assemblée générale de PEFC France

L'Assemblée générale de PEFC France s'est réunie deux fois au cours de l'année 2015, et a fait l'objet de deux consultations par e-mail. Elle a notamment traité des sujets suivants :

__ approbation du rapport annuel d'activités 2014 ;

__ étude du budget réalisé 2014 ;

__ adoption des comptes de l'année 2014 ;

__ approbation du budget prévisionnel 2015 ;

__ approbation des cotisations des membres pour l'année 2016 ;

__ approbation des cotisations des entreprises certifiées pour l'année 2016 ;

__ rétrocession aux EAC des contributions des exploitants et des scieurs certifiés PEFC pour l'année 2016 ;

__ actualités internationales et nationales de PEFC ;

__ approbation du rapport d'activités 2014 de la CTN ;

__ bilan des actions de communication 2014 et présentation de la stratégie de communication 2015 ;

__ approbation de la nouvelle annexe 16 du schéma français de certification forestière ;

__ approbation des nouvelles fiches de contrôle pour les propriétaires et exploitants forestiers adhérents ;

__ approbation de la fiche de contrôle du cahier des charges PEFC pour l'exploitation du liège ;

__ approbation de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable PEFC pour la période 2017-2022, et consultation sur les modalités de lancement des travaux de révision du schéma ;

__ renouvellement des membres du Conseil d'administration.

c.2 La CTN

La CTN s'est réunie une fois au cours de l'année 2015, elle a traité des sujets suivants et a formulé des recommandations aux EAC et au CA de PEFC France sur chacun d'eux :

__ bilans de réalisation 2014 du Programme d'accompagnement par les EAC et objectifs pour l'année 2015 ;

__ bilans des contrôles 2014 des propriétaires et des exploitants forestiers ;

__ bilans 2014 des contrôles réalisés par l'ONF et le GCF dans le cadre de l'ISO 9001 et/ou 14001;

__ analyse des rapports d'audits internes, des audits externes et des revues de direction des EAC.

Elle a par ailleurs été consultée par voie postale afin de formuler des recommandations et des propositions rédactionnelles sur les sujets suivants :

__ contribution à l'élaboration de l'ordre du jour du Comité annuel d'échanges d'expériences 2015 des EAC ;

__ contribution à la mise à jour du guide du Comité Annuel d'Echanges d'Expériences des EAC ;

__ préparation du rapport d'activités annuel 2015 de la CTN.

c.3 Liaison avec PEFC International

Deux représentants français participent aux différentes réunions du Board de PEFC Council qui est l'instance exécutive de l'association : il s'agit d'Hervé Le Bouler (au titre de France Nature Environnement) et d'Olivier Bertrand (représentant français au sein de la CEPF – Confédération européenne des propriétaires forestiers, vice-président de Forestiers Privés de France, président du Syndicat des Forestiers Privés du Limousin).

Par ailleurs, le Secrétaire général de PEFC France a participé aux différentes réunions des groupes de travail sur la communication et des groupes de travail techniques, qui se sont tenues tout au long de l'année 2015. Ces réunions sont l'occasion d'harmoniser les pratiques entre les pays et d'essayer d'améliorer le fonctionnement du système PEFC sur tous ses aspects (techniques, politiques, financiers, etc.).

Enfin, une délégation de trois personnes (Marc-Antoine de Sèze – Président, Pierre Grandadam – Administrateur et trésorier, et Stéphane Marchesi – Secrétaire général) a participé à l'Assemblée générale annuelle de PEFC Council qui s'est tenue à Montreux en Suisse en décembre 2015.

c.4 Liaison avec les entités d'accès à la certification (EAC)

Afin d'assurer la liaison avec les entités d'accès à la certification ainsi que la bonne coordination du système PEFC en France, PEFC France a organisé en 2015 deux types de réunions :

__ un Comité de liaison des EAC ;

__ Un Comité annuel d'échanges d'expériences.

Le Comité de liaison des EAC PEFC (CLEAC)

Ce comité est une instance technique composée des délégués et Présidents des EAC PEFC, des membres du Bureau de PEFC France, ainsi que du Secrétariat général de PEFC France. Il se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Il a notamment pour objet :

__ d'échanger sur les différentes problématiques pouvant se poser au niveau local concernant la mise en œuvre de la certification forestière PEFC, la communication et le fonctionnement interne des EAC ;

__ d'échanger des informations entre PEFC France et les EAC sur les actualités internationales, nationales et locales ainsi que sur l'état d'avancement du système en général et sur les différents projets et actions en cours ou à venir aux niveaux national et régional.

En raison de la mobilisation importante des EAC et du bureau de PEFC France dans les travaux de révision du schéma français de certification forestière entamé au cours du second semestre 2015, le comité de liaison des EAC ne s'est pas réuni en 2015, faute de temps.

Le Comité annuel d'échanges d'expérience (CAEE)

Une fois par an, le Comité de liaison des EAC se réunit en Comité annuel d'échanges d'expériences (CAEE) sur convocation de PEFC France. Il a pour objectif un échange entre les EAC sur leurs pratiques respectives concernant la mise en œuvre des standards et l'application du schéma français de certification forestière.

Suite au CAEE, PEFC France réalise un Guide de recommandations reprenant les discussions et conclusions du Comité. Le CA de PEFC France valide ces recommandations qui sont transmises aux EAC pour les mettre en œuvre dans le cas où elles ne les appliquent pas déjà. Ce guide est mis à jour annuellement suite à chaque CAEE.

Le CAEE s'est réuni une fois au titre de l'année 2015 afin de traiter des sujets suivants :

__ mise en œuvre 2014 du Programme d'accompagnement par les EAC, et objectifs pour l'année 2015 ;

__ bilans des contrôles 2014 des propriétaires et des exploitants forestiers ;

__ bilan et évaluation de l'application du guide de contrôle ;

__ bilan de la réalisation des audits internes et externes des EAC ;

__ propositions pouvant être intégrées dans les réflexions sur les processus de révision du schéma français de certification forestière.

Réunion des Présidents des EAC

Cette instance est une instance politique d'échanges sur les aspects politiques et stratégiques du système PEFC en France. Elle est composée des Présidents d'EAC PEFC, du Conseil d'administration de PEFC France et du Secrétariat général de PEFC France. Les Présidents des EAC ayant été fortement mobilisés dans les travaux de révision du schéma français de certification forestière en 2015, il n'a pas été possible d'organiser cette réunion au cours de l'année.

PEFC
10-1-1

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

8, avenue de la République - 75011 Paris
Tél. : +33 1 43 46 57 15 - Fax : +33 1 43 46 57 11
contact@pefc-france.org
> www.pefc-france.org

Rejoignez-nous sur Facebook :
Forêt durable par PEFC

Suivez-nous sur Twitter : PEFC France

Abonnez-vous à notre page LinkedIn :
PEFC France

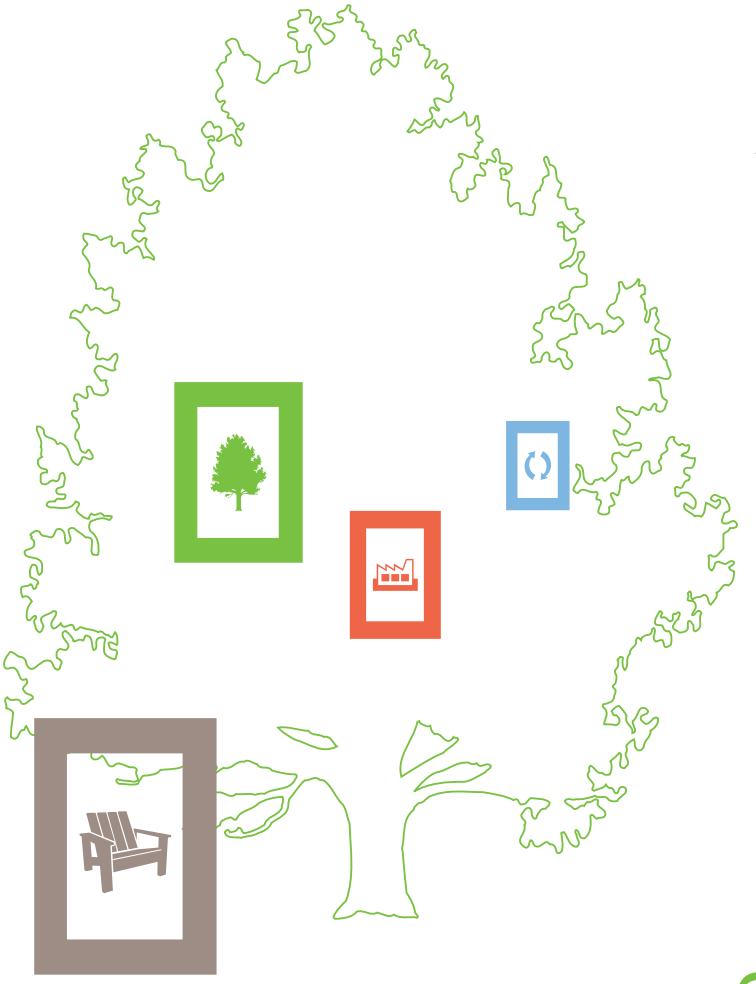

Avec le soutien de
France Bois Forêt
INTERPROFESSION NATIONALE
www.franceboisforet.fr

PEFC 10-31-1335 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org
logic corporate : +33 1 82 53 60 60 - © PHOTO : Getty / Fotolia / J. Delpire / Shutterstock / Vegetal Atmosphere. Juin 2016